



**HAL**  
open science

## Les Journées européennes du patrimoine du Grand Lyon : les enjeux de la coordination d'un événement culturel à l'échelle communautaire

Marion Debillon

► **To cite this version:**

Marion Debillon. Les Journées européennes du patrimoine du Grand Lyon : les enjeux de la coordination d'un événement culturel à l'échelle communautaire. Science politique. 2010. dumas-00826827

**HAL Id: dumas-00826827**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00826827>**

Submitted on 28 May 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à l'IEP de Grenoble. L'IEP ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

En tant qu'oeuvre originale, ce mémoire relève du droit de la propriété intellectuelle et vous pouvez uniquement en faire une reproduction à titre privé, sous réserve de la mention d'origine.

---

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES  
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9  
[www.iep-grenoble.fr](http://www.iep-grenoble.fr)

**UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE**

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Marion DEBILLON

**LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE DU  
GRAND LYON.**

Les enjeux de la coordination d'un événement culturel à l'échelle  
communautaire.

« Master 2 Direction de Projets Culturels »

**2009-2010**

Sous la direction de Philippe Teillet



**UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE**

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Marion DEBILLON

**LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE DU  
GRAND LYON.**

Les enjeux de la coordination d'un événement culturel à l'échelle  
communautaire.

« Master 2 Direction de Projets Culturels »  
**2009-2010**  
Sous la direction de Philippe Teillet

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs avec qui j'ai travaillé au cours de ces derniers mois, qui ont contribué à faire de ce stage une expérience riche et fructueuse.

Je remercie particulièrement Bruno Delas qui m'a accueilli à la Mission Site historique, pour son écoute, sa disponibilité, ses conseils, et la confiance qu'il m'a accordée.

*« Le patrimoine est une notion aux contours finalement assez flous, parce qu'il se construit à la fois dans l'ordre de la réglementation et dans l'aléatoire du projet, dans les administrations et dans les actions quotidiennes. Du point de vue des acteurs locaux il n'est pas considéré comme une catégorie définie (a priori) par la science ou par l'administration mais comme un bien collectif »*

RAUTENBERG, Michel. *La rupture patrimoniale*. Bernin : A la croisée, 2003

# Sommaire

<b>Sommaire .....</b>	<b>6</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>Partie I: Regards sur le territoire lyonnais .....</b>	<b>9</b>
I. Portrait et particularités du site.....	9
II. Organisation politico-administrative du territoire.....	13
III. Zoom sur le paysage culturel local.....	17
<b>Partie II : L'expérience de stage a la mission Site historique .....</b>	<b>27</b>
I. La Mission Site historique : un service à double facette.....	27
II. L'expérience de stage menée à la Mission Site historique.....	35
Conclusion de l'expérience de stage .....	50
<b>Partie III : Les enjeux de la coordination d'un événement culturel a l'échelle communautaire.....</b>	<b>51</b>
Introduction .....	51
I. Coordonner les JEP à l'échelle communautaire : donner une lecture culturelle du territoire.....	54
II. Coordonner les JEP à l'échelle communautaire : s'appropriier un territoire et un héritage commun .....	60
Conclusion du mémoire .....	68
<b>Bibliographie.....</b>	<b>70</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>73</b>



# Introduction

*Pourquoi ce stage ? Motivations et choix d'orientation.*

Pour introduire ce mémoire professionnel, j'aimerais d'abord revenir sur les motivations qui ont guidé mes recherches de stage. Au cours de la formation suivie à Sciences Po et notamment à travers la rédaction du mémoire de 3<sup>ème</sup> année, je me suis intéressée aux questions liant les champs du patrimoine et de l'urbain : comment le respect du patrimoine peut-il rentrer en ligne de compte dans un projet urbain ? Comment la mise en valeur du patrimoine historique d'une ville peut-elle être pensée au regard des projets actuels et futurs de la ville ? Ce sont ces sujets que j'ai eu envie d'approfondir pour mon stage de fin de master, et pour confirmer mon orientation professionnelle à venir.

Par ailleurs, j'ai également orienté mes recherches en me demandant quelles types d'expériences liées à ce domaine m'attiraient et me manquaient aujourd'hui. N'ayant encore jamais eu auparavant de contact direct avec les collectivités locales, il m'a semblé pertinent aujourd'hui de compléter mon parcours par un stage au sein de ce type de structure, et me permettre ainsi de mieux comprendre le processus de décision publique en matière de politique culturelle.

Enfin, dans la continuité du master suivi en « Direction de Projets Culturels », j'ai souhaité trouver un stage dont la mission me donne l'occasion de travailler sur la mise en œuvre d'un projet précis, de son suivi et de son évaluation.

*Où ce choix m'a-t-il amené : quand et avec qui ?*

A partir de ces motivations, des candidatures et entretiens effectués, s'est présentée l'opportunité d'un stage à la Mission Site historique, au sein de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de la Ville de Lyon. Ce stage, suivi par Bruno Delas, chef de projet de la Mission Site historique, s'est déroulé sur huit mois, de février à septembre inclus. La mission Site historique dépend à la fois de la Ville de Lyon et de la communauté urbaine du Grand Lyon et remplit par conséquent une double fonction : la gestion et la valorisation du patrimoine Unesco de la ville de Lyon d'une part, et d'autre part la coordination des Journées européennes du patrimoine de l'agglomération (JEP), depuis la prise de compétence en 2005. C'est sur ce second volet d'action que mon stage a principalement porté, correspondant ainsi aux objectifs que je m'étais fixés : lien entre patrimoine et questions territoriales, expérience en collectivité, montage et suivi d'un projet précis lié au patrimoine.

### *Problématisation et sujet d'analyse de ce mémoire professionnel*

Ce mémoire professionnel s'intéresse d'abord à plusieurs éléments de contexte local : caractéristiques du territoire lyonnais et grand lyonnais, grandes lignes de la politique culturelle et de son paysage institutionnel. Ces éléments permettront par la suite d'éclairer la présentation des missions entreprises au cours de mon stage.

La dernière partie de ce mémoire analysera avec plus de recul cette expérience. Pour en construire la problématique, j'ai souhaité dépasser la dimension événementielle des JEP en tant que tel, pour m'interroger sur le sens de la prise de compétence de l'agglomération de cet événement culturel: qu'attend-on de cet événement sur le plan politique ? Quelle vision du patrimoine est-elle portée par le Grand Lyon lors de ce week-end ? Comment est-ce reçu par le public ? Quels impacts peuvent être bénéfiques pour l'agglomération au-delà de l'événement, sur le long terme ? Quelles synergies s'opèrent grâce aux JEP entre le Grand Lyon et les autres échelons territoriaux ? Comment imagine-t-on l'évolution de ces Journées européennes du Patrimoine d'une année à l'autre ?

Cette dernière partie cherche dès lors à étudier en quoi la coordination des Journées européennes du patrimoine à l'échelle de l'agglomération constitue un outil pour construire la stratégie et le projet de territoire porté par le Grand Lyon ? Les JEP peuvent en effet être pensées comme un levier d'action d'une part pour donner une lecture renouvelée du territoire, fabriquer en quelque sorte un « esprit des lieux », et d'autre part pour faire approprier cette lecture du territoire et constituer une « culture des lieux partagée ». Cette dernière partie s'appuie à la fois sur plusieurs ouvrages, entretiens, et sur les contacts pris tout au long de mon stage avec l'ensemble des acteurs mobilisés - soit un réseau comprenant associations, élus, propriétaires privés, conservateurs et médiateurs du patrimoine.

## **Partie I: REGARDS SUR LE TERRITOIRE LYONNAIS**

Les éléments énoncés dans cette première partie donnent des repères quant aux singularités du territoire grand lyonnais, et constituent une trame de fond introductive sur laquelle je m'appuierai au cours des parties suivantes.

### **I. Portrait et particularités du site**

#### **1) Une histoire urbaine de plus de 2000 ans : continuité et évolutions**

« *Située sur le méridien faste, Lyon se trouve directement placée sur l'axe reliant mer Méditerranée et mer Baltique* ». Cette expression de Fernand Braudel prend tout son sens lorsque l'on cherche à définir et penser « l'âme de la ville ». La configuration géographique particulière de Lyon, au confluent des deux fleuves du Rhône et de la Saône, apparaît en effet déterminante : « *C'est la position même de Lyon, entre deux espaces de commerce, qui l'a obligée à être ouverte sur le monde : une ville qui a toujours travaillé à grand rayon d'action, présente dans de nombreux réseaux internationaux<sup>1</sup>* ». Le rayonnement actuel de Lyon, métropole européenne et internationale de plus de 500 000 habitants, découle et s'inscrit donc en cohérence avec son histoire.

Le portrait des « singularités lyonnaises » fait apparaître plusieurs caractéristiques forgeant son identité actuelle. Lyon est d'abord marquée par la prégnance des idées religieuses depuis l'Antiquité et l'arrivée des premiers chrétiens d'Asie mineure. La ville ne s'émancipe de la tutelle religieuse qu'en 1320, lorsqu'est signée la charte sapaudine<sup>2</sup>. Par ailleurs, Lyon est souvent associée à la notion d'« ingénierie sociale », pour évoquer son rôle pionnier dans la création des premières expériences de mutuellisme, de coopération, de mouvement social. La problématique sociale s'est donc posée très tôt à Lyon, en témoignent les mouvements ouvriers des Canuts au XIX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, la tradition hospitalière, médicale et scientifique de la ville, incarnée par l'Hôtel Dieu en pleine reconversion, se poursuit aujourd'hui à travers un plateau hospitalier développé, et la présence de plusieurs sièges d'organisations non gouvernementales humanitaires. Lyon est une ville qui se distingue aussi par cet esprit « entrepreneurial », alliant génie de la technique et négoce, qui a fait sa

---

<sup>1</sup> Philippe Dujardin, « De Lyon au Grand Lyon », Entretien réalisé par Jean-Daniel Bonnin au musées Gadagne, 6 décembre 2008.

<sup>2</sup> La charte sapaudine, signée par Pierre de Savoie, consacre la réunion de Lyon au royaume de France.

renommée industrielle, économique, et financière. Avec la Renaissance et les foires de Lyon, le commerce y connaît un véritable essor, et se poursuit au XX<sup>e</sup> siècle, avec le développement de l'industrie automobile entre autres. Ce goût de l'innovation, représenté notamment par les Frères Lumière, trouve aujourd'hui un écho à travers ce qu'on appelle les « industries créatives », fortement implantées sur le territoire.

D'un point de vue démographique et sociologique, là aussi, des correspondances peuvent se faire entre l'histoire de la ville et ses données contemporaines. Philippe Dujardin explique ainsi que « *l'absence d'aristocratie à Lyon, si ce n'est l'aristocratie religieuse, aboutit à une ville avant tout marquée par la bourgeoisie : une bourgeoisie industrielle, et une bourgeoisie hospitalière*<sup>3</sup> ». Si l'on observe les caractéristiques sociologiques actuelles de Lyon, le revenu moyen des ménages lyonnais s'élève à 17 902 euros par an, soit au dessus de la moyenne nationale (15 027 euros)<sup>4</sup>. Par ailleurs, la démographie actuelle de la région lyonnaise se trouve caractérisée par l'importance de l'immigration. Selon les derniers chiffres de 2005, l'Insee estime à 8,9% le pourcentage d'immigrés résidant en région Rhône-Alpes, la moyenne nationale étant de 8%. Si Lyon et la région Rhône-Alpes représentent aujourd'hui un territoire d'immigration, de la même façon, c'est un trait qui est ancien. « *Lyon a toujours été une ville cosmopolite, attirant les populations venant de l'étranger ; les riches banquiers italiens et allemands s'installant à Lyon à la Renaissance en sont un exemple*<sup>5</sup> ».

En dressant le portrait de ces « singularités lyonnaises », un élément est mis en évidence : la continuité. Les caractéristiques actuelles du territoire lyonnais ne datent pas d'aujourd'hui ; elles sont liées à des phénomènes sociaux et politiques historiques. Ce qui a fait Lyon hier trouve toujours une résonance actuellement, sous une forme renouvelée. La continuité présente dans l'histoire de Lyon sera l'un des éléments mobilisés pour construire la thématique des JEP 2010<sup>6</sup>. Sur le plan urbain, c'est également ce critère de la continuité qu'a retenu l'Unesco, pour justifier l'inscription du « Site de Lyon » à la Liste du patrimoine mondial en 1998, sous le mandat de Raymond Barre.

---

<sup>3</sup> Philippe Dujardin, « De Lyon au Grand Lyon », op. cit.

<sup>4</sup> Données de l'Insee, 2005.

<sup>5</sup> Philippe Dujardin, « De Lyon au Grand Lyon », op. cit.

<sup>6</sup> La conception de la thématique est détaillée en section II de la partie II, page 37.

## 2) Lyon inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco : Le Site historique

Le périmètre du site protégé représente une superficie de 478 hectares sans la zone tampon, pour une superficie totale de Lyon de 5000 hectares (fleuves inclus) ; il s'étend donc sur 10% de la surface de la ville. *« Cette reconnaissance n'a pas manqué à la fois de surprendre un certain nombre d'habitants, et de susciter une réelle prise de conscience collective sur la valeur du patrimoine lyonnais. Beaucoup pensaient que seul le Vieux Lyon (30ha) méritait une telle labellisation <sup>7</sup> »*. Ce périmètre<sup>8</sup> comprend pourtant non seulement le quartier du Vieux-Lyon, mais aussi Fourvière, la Presqu'île et les Pentès de la Croix-Rousse. Il comprend 162 édifices classés Monuments historiques ou inscrits à l'Inventaire.

L'inscription de Lyon sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco est dite exemplaire et précurseur, en ce sens qu'elle ajoute la vie et la continuité urbaine aux critères classiques fournis par les monuments et quartiers historiques<sup>9</sup>. Lyon n'a donc pas été reconnue pour un ou plusieurs édifices exceptionnels, mais pour l'homogénéité de son tissu urbain. Didier Repellin, architecte en chef des monuments historiques de la ville de Lyon, explique : *« A Lyon, il n'existe pas de patrimoine magique et universel au sens de la définition de l'Unesco. Néanmoins, Lyon a cette particularité de pouvoir différencier le centre romain sur la colline de Fourvière, le centre médiéval dans le Vieux Lyon, celui de la Renaissance et de la période classique sur la presqu'île, le centre XIX<sup>e</sup> à la préfecture et le XX<sup>e</sup> à la Part Dieu<sup>10</sup> »*. Ce schéma particulier offre donc une lecture possible de toutes les strates historiques. *« A Lyon, on ne reconstruit pas par-dessus mais on apprend à rebondir sur chaque période, on crée successivement en étendant la ville vers l'Est, et en pérennisant les savoir-faire »*, poursuit-il. C'est donc la manière particulière dont elle s'est développée dans l'espace qui a permis à Lyon d'obtenir le label Unesco<sup>11</sup>. Lyon se distingue ainsi comme *« la ville des styles digérés »*.

Cette inscription Unesco, portée notamment par Régis Neyret, alors conseiller patrimoine auprès de l'adjoint à la culture et au patrimoine, confirme ainsi la conception novatrice du patrimoine à Lyon, et souligne le poids de la société civile dans la

---

<sup>7</sup> Ville de Lyon, Grand Lyon, Ministère de la Culture et de la Communication. « Du patrimoine de l'humanité au territoire de l'urbanité – Mise en cohérence des outils du patrimoine », Juin 2009. Page 51.

<sup>8</sup> Confer annexe n°1.

<sup>9</sup> Régis Neyret, « Introduction au Site historique », in Mission Site historique de Lyon. « Valorisation du Site historique de Lyon, un guide pour l'action ». Compte-rendu de la journée 'Les Rendez-vous du Patrimoine' organisée le 20 décembre 2000, Lyon.

<sup>10</sup> Didier Repellin, in « Le Patrimoine autrement dit ; construire de la valeur dans l'agglomération ». Débat organisé dans le cadre des 40 ans du Grand Lyon. Lyon, le 16 décembre 2009. .

<sup>11</sup> Critère iv donnée par l'Unesco : Lyon illustre de manière exceptionnelle les progrès et l'évolution de la conception architecturale et de l'urbanisme au fil des siècles.

reconnaissance du patrimoine depuis plusieurs décennies. Dès 1964, l'association Renaissance du Vieux Lyon se mobilise contre les projets de destructions et d'aménagement d'axes routiers prévus dans le quartier du Vieux Lyon. L'association engage alors un véritable « bras de fer contre la municipalité » et fait appel à André Malraux. Le Vieux Lyon deviendra finalement le premier secteur sauvegardé en France. Puis, alors que les associations continuent leur travail d'alerte, de mise en valeur et d'animation, en 1994, Lyon est l'une des premières municipalités à créer une Zone de Protection de Patrimoine Architectural et Urbain pour le quartier des Pentès de la Croix Rousse, formule alors inédite pour un ensemble urbain<sup>12</sup>.

Cette première partie a permis d'identifier les principales caractéristiques qui ont dessiné et dessinent encore Lyon aujourd'hui. Notons pour la suite que c'est dans le cadre de l'inscription Unesco que la Mission Site historique de la Ville de Lyon a été créée<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Anne-Sophie Cléménçon, « Lyon, une conception novatrice du patrimoine », in Mission Site historique de Lyon. *Zoom rive gauche, Lire la ville en creux et en relief*. Lyon : Mairie de Lyon, mars 2004.

<sup>13</sup> Le rôle de la mission sera expliqué en détail en partie II, pages 27 à 35.

## **II. Organisation politico-administrative du territoire**

Située au cœur de la région Rhône Alpes, la ville de Lyon se trouve imbriquée dans un réseau administratif territorial dense, définissant plusieurs échelles de coopération. Avant de s'arrêter plus longuement sur la politique culturelle de la ville de Lyon, il convient donc d'identifier ses liens avec les principales administrations et institutions locales. Pour replacer ces éléments par rapport à notre expérience de stage, j'aborderai ces entités territoriales en évoquant leurs compétences culturelles et la manière dont j'ai été amenée à travailler avec elles pour la préparation des JEP.

### **1) La Ville de Lyon...**

Classée comme la troisième plus grosse ville de France, Lyon est administrée par un Conseil municipal élu composé de 73 membres, et emploie de 6000 à 7000 agents municipaux. L'organigramme<sup>14</sup> répartit ces agents en plusieurs directions : les directions et délégations opérationnelles (Affaires sociales, éducation et enfance ; Développement urbain, Affaires culturelles ; Sports), les délégations de « réseau » (Délégation Générale au Service Public et à la Sécurité) et les délégations fonctionnelles (Finances-Gestion-Système d'Information et des Télécommunications ; Ressources humaines ; Immobilier et Travaux).

Comme Paris et Marseille, Lyon se divise en arrondissements<sup>15</sup>, au nombre de 9. Pour chaque arrondissement, un Maire et un Conseil d'arrondissement sont élus en même temps que le Conseil municipal. Depuis la fin de l'année 2002, de nouvelles instances de concertation et consultation ont vu le jour, il s'agit des conseils de quartier, mis en place pour favoriser la participation des citoyens à la construction des projets de ville.

### **2) ... En coopération avec les institutions administratives locales**

#### *a. La ville et l'agglomération : la Communauté Urbaine de Lyon*

Lyon se trouve d'abord intégrée au sein de la Communauté Urbaine du Grand Lyon. Cette communauté d'agglomération a fêté l'an dernier ses 40 ans ; elle a en effet été mise en place en 1969, suite à la loi du 31 mars 1966 instituant les communautés urbaines.

---

<sup>14</sup> Confer annexe n°2.

<sup>15</sup> Confer annexe n°3.

Aujourd'hui, le Grand Lyon comprend 57 communes<sup>16</sup>, 1 300 000 habitants soit 80% de la population du département Rhône, sur une superficie pourtant égale à 16% du territoire du département (51 500 hectares).

Les affaires communautaires sont gérées au niveau politique par un Conseil de 155 délégués des communes, sous l'autorité du Président et Maire de Lyon, Gérard Collomb. Ce Conseil de communauté travaille en étroite collaboration avec le Bureau, composé des 40 vice-présidents et cinq commissions permanentes. L'administration, répartie en plusieurs directions, emploie près de 4000 agents<sup>17</sup>. Par ailleurs, dans cette même logique de dialogue et de proximité avec la société civile évoquée ci-avant, le Grand Lyon a créé en 2000 un Conseil de développement, et mis en place depuis 2002 neuf « conférences de maire ». Ce modèle territorial innovant regroupe les communes en 9 « bassins de vie » aux enjeux spécifiques.

Comme annoncé en introduction, j'ai été directement amenée à travailler avec et pour le Grand Lyon, puisque les Journées européennes du patrimoine sont désormais coordonnées à l'échelle de l'agglomération. Cela fait partie des nouvelles compétences du Grand Lyon, définies dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 Juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, dite « loi Chevènement ». Ainsi, la Communauté urbaine s'est vu confier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, une compétence de coordination ou soutien financier à des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération, à savoir les Biennales de la danse et d'art contemporain, et les Journées européennes du patrimoine. L'enjeu n'est pas de se substituer aux acteurs locaux, mais de donner une dimension nouvelle à cet événement à l'échelon de l'agglomération : « *en mobilisant les communes qui ne sont pas encore partenaires de l'opération, en rapprochant les initiatives autour d'un ou plusieurs thèmes communs, en développant le plan de communication de cet événement qui intéresse les 57 communes de l'agglomération*<sup>18</sup> ».

Cet élargissement de compétences a donc permis au Grand Lyon d'ouvrir son champ d'intervention classique (urbanisme, habitat, services publics dit fondamentaux, soutien au développement économique). Dès lors, des projets artistiques variés ont pu être accompagnés par le Grand Lyon : le tout récent festival cinématographique Lumière ou encore le projet du studio audiovisuel Pixel à Villeurbanne. La communauté urbaine s'investit aussi activement dans le domaine des industries créatives, en stimulant les rencontres et échanges entre

---

<sup>16</sup> Confer annexe n°4.

<sup>17</sup> Confer annexe n°5.

<sup>18</sup> Communauté urbaine du Grand Lyon, Commission Finances et Institutions. « Transfert de compétences - Coordination ou soutien financier à des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération ». Délibération n° 2004-2043, 12 juillet 2004.



entreprises des secteurs industriels et créatifs ((jeu vidéo, design, textile, ameublement, musique...)).

Les moyens octroyés pour assurer cette nouvelle compétence culture passent par des ressources à la fois financières et humaines. Le budget du Grand Lyon prévoit ainsi une rubrique « Evénements culturels » à l'intérieur du chapitre « Développement et rayonnement de l'agglomération ». Pour 2010, l'enveloppe allouée aux Événements culturels représente 4,3 millions d'euros, pour un budget total de 1665,3 millions d'euros. Par ailleurs, en ce qui concerne spécifiquement les JEP, le Grand Lyon a confié la mise en œuvre de la coordination à la Mission Site historique de la Ville de Lyon, en tant que service détaché. Au niveau politique, la compétence de coordination des manifestations culturelles à rayonnement d'agglomération est suivie d'une part par Nadine Gelas, vice-présidente du Grand Lyon chargée des activités de créations, des industries créatives, des manifestations culturelles et du rayonnement de l'agglomération ; et d'autre part par Christiane Dalmais, chargée de mission Culture et Sport au sein de la Délégation Générale au Développement Economique et International. Les éléments évoqués ici permettent d'installer le contexte de ma mission principale de stage.

*b. La ville et le département : le Rhône*

Si Lyon est la ville principale de la communauté d'agglomération, c'est aussi la ville centre du département Rhône. Constitué de 293 communes, le Rhône est l'un des départements les plus peuplés de France, même si c'est l'un des plus petits en superficie. Outre ses missions principales concernant la jeunesse, la solidarité, l'aménagement du territoire, le département a souhaité également inclure la conservation du patrimoine et la culture parmi son champ d'intervention. Le budget alloué à la culture en 2010 s'élève ainsi à 60,8 millions d'euros, soit 3,8% du budget total. Les Archives départementales et la Conservation du patrimoine du Rhône sont deux institutions avec lesquelles j'ai été fréquemment en contact pour la préparation des JEP. Ces deux acteurs ont notamment apporté leur regard scientifique lors de la réflexion autour de la thématique, et leurs connaissances de terrain lors des démarches entreprises pour faire participer l'ensemble des 57 communes du Grand Lyon. Enfin, un réel partenariat s'est mis en place cette année avec des institutions soutenues par le département, le musée gallo-romain de Fourvière et le domaine de Lacroix Laval notamment.

c. La ville et la région Rhône Alpes

L'échelon territorial suivant est le plus englobant, celui de la Région Rhône-Alpes. L'agglomération lyonnaise constitue en effet également le cœur de la région, peuplée au total de 6 millions d'habitants. Organisée en pôles et directions selon les missions qui lui sont données et les décisions prises par les conseillers élus, l'administration régionale comprend des prérogatives culturelles et patrimoniales<sup>19</sup>. Dans le cadre du mouvement de décentralisation, la Région est en charge depuis le 1<sup>er</sup> février 2007 de l'inventaire général du patrimoine culturel, relevant jusque là du Ministère de la Culture. Le service régional de l'inventaire fut l'un des interlocuteurs lors de mon stage. En effet, suite à l'opération d'inventaire réalisée récemment sur l'Hôtel Dieu, une offre a été montée dans le cadre des JEP pour proposer au public une restitution des recherches effectuées.

d. Faire naître des synergies entre les villes : la Région Urbaine Lyonnaise

Pour clore cette présentation du découpage politico-administratif territorial, quelques mots sur la Région Urbaine de Lyon (RUL). Cette association créée en 1989 regroupe le Grand Lyon, la Région Rhône-Alpes, Saint Etienne Métropole, les départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône, ainsi que les Communautés d'agglomération de la Porte de l'Isère, du Pays Viennois, de Villefranche-sur-Saône, du Grand Roanne et de Bourg-en-Bresse. Face au constat du découpage administratif complexe de la région lyonnaise, la RUL se définit non comme une strate institutionnelle supplémentaire mais comme un outil commun, cherchant à établir des stratégies métropolitaines conjointes. Pour cela, elle entreprend et met en œuvre des partenariats entre les collectivités territoriales dans des secteurs variés : économie, transport, mais aussi tourisme et patrimoine. La RUL fait aussi partie des acteurs mobilisés pour les JEP, dans le cadre du projet des « Utopies réalisées ». Ce projet culturel, monté à partir de 2005 et piloté par la RUL, rassemble cinq sites emblématiques du courant architectural du Mouvement moderne du XX<sup>e</sup> siècle: la Cité des Etoiles à Givors, le quartier des Gratte-ciel à Villeurbanne, le site Le Corbusier à Firminy, le Couvent de la Tourette à Eveux, la Cité des Etats-Unis à Lyon. Ces cinq réalisations architecturales des années 1930 à 1950 ont en commun de refléter une profonde réflexion sur

---

<sup>19</sup> Le budget culture de 2010 est évalué à 15,137 millions d'euros (dont 3,372 pour le patrimoine), sur un budget total de 2448 millions d'euros, soit environ 0.6%.

la vie urbaine et la transformation de la cité<sup>20</sup>. Je montrerai par la suite comment cette offre a pris part au programme des JEP 2010.

Ce paragraphe a permis de préciser les partenariats entretenus entre la ville de Lyon et les autres échelons territoriaux, et de mieux percevoir le rôle de chacune de ces collectivités dans le champ culturel et patrimonial, notamment lors de la préparation des JEP. Suite à cette présentation, un « focus » plus complet peut être effectué sur le paysage culturel de la ville de Lyon : politique culturelle mise en œuvre, caractéristiques, atouts et faiblesses.

### **III. Zoom sur le paysage culturel local**

Pour faire émerger les « fondamentaux » de la politique culturelle locale et parvenir à caractériser ce qui fait l'identité culturelle lyonnaise, je m'appuierai ici sur la genèse de la politique culturelle à Lyon, son évolution et son renouvellement actuel.

#### **1) La naissance de la politique culturelle à Lyon : une filiation entre art et industrie**

L'émergence de la vie culturelle à Lyon se trouve fortement liée à l'essor de l'industrie de la soie au XIX<sup>e</sup> siècle. La prospérité économique impulsée par cette industrie a en effet conduit à la montée en puissance d'une bourgeoisie aisée et plaçant les arts au cœur de son mode de vie : « *Les dispositions particulières de l'opéra, du théâtre permettent à la bourgeoisie de se distraire, d'entretenir sa sociabilité, de se cultiver et d'afficher sa puissance*<sup>21</sup> ». Pour affirmer sa position de capitale économique, la ville de Lyon, avec la contribution importante des grandes familles et dynasties industrielles de la soie, met en place plusieurs institutions culturelles dédiées aux arts vivants comme le Grand Théâtre (aujourd'hui l'Opéra) et le Théâtre des Célestins. Les arts visuels ne suscitent en revanche pas un tel engouement au XIX<sup>e</sup> siècle, et une distinction claire est établie entre les « beaux-arts », relevant d'une production libre de l'artiste, et les arts dits « appliqués » ou « industriels », dépendant de la volonté du commanditaire. Suite à cette phase d'initiatives, la ville de Lyon

---

<sup>20</sup> Confer annexe n°6.

<sup>21</sup> FOUR, Pierre-Alain. « Politiques culturelles : singularités et positionnement de l'agglomération lyonnaise ». Rapport du 4<sup>ème</sup> déjeuner-débat du cycle Grand Lyon Vision Culture. Lyon : Centre de ressources prospectives du Grand Lyon, janvier 2010. Page 9.

connaît un certain affaiblissement du dynamisme culturel au début du XX<sup>e</sup> siècle, laissant la modernité artistique se développer à Paris notamment<sup>22</sup>.

C'est à partir des années 1960 que la politique culturelle de la ville de Lyon prend un nouveau tournant, suite à la prise de conscience d'un réel manque d'accès à la culture en régions. Le mouvement de décentralisation culturelle se traduira alors d'une part par la construction et la rénovation de nombreux équipements culturels, contribuant à faire de Lyon un véritable foyer de création. D'autre part, depuis les années 80, Lyon s'affirme comme un laboratoire d'expérimentations variées, un lieu de « *renouveau profond de la manière d'intervenir ou de soutenir le champ culturel*<sup>23</sup> ».

## 2) L'émergence d'un foyer de création artistique dynamique

### a. Un « catalogue » d'acteurs et d'équipements culturels

Pierre-Alain Four reprend pour décrire l'importance du plateau artistique lyonnais l'expression de « catalogue » de Philippe Urfalino. Avec le mouvement de décentralisation culturelle, Lyon a ainsi vu se décliner sur son territoire toute une « panoplie » d'équipements culturels divers, principalement dans le secteur des arts vivants. On va jusqu'à parler d'une « *prédilection locale pour une politique dirigée vers le spectacle vivant*<sup>24</sup> ». Ce processus concerne à la fois la ville centre (construction de l'Auditorium, rénovation de l'Opéra), mais aussi la périphérie (le Théâtre National Populaire à Villeurbanne, le Toboggan à Décines, le Radiant à Caluire, l'Épicerie Moderne à Feyzin, le Théâtre de la Renaissance à Oullins, par exemple). Aujourd'hui, Lyon et sa proche agglomération présentent un plateau d'équipements culturels pluriel et éclectique. On peut ainsi référencer près d'une quarantaine de salles de théâtre, et de même pour les salles de concerts et de spectacle de danse. Par cette politique de mise en place de grands équipements culturels, il s'agit pour la ville de Lyon de favoriser la visibilité du territoire, d'attester son niveau de développement et de puissance économique, et d'accéder à une reconnaissance de son savoir faire artistique au niveau européen et international.

---

<sup>22</sup> Ibid, page 9.

<sup>23</sup> Ibid, page 22.

<sup>24</sup> Ibid, page 14.

b. Une politique de soutien aux activités événementielles

Pour favoriser la visibilité du territoire et diffuser son savoir-faire culturel, la politique culturelle de Lyon mise également depuis plusieurs années sur une « voie nouvelle », celle des grands événements. Cette politique événementielle concerne à la fois des événements phares (Biennales de la danse, d'art contemporain, Assises du Roman, Nuits sonores, Nuits de Fourvière), mais aussi un ensemble d'autres événements d'envergure moins importante. Les raisons d'un tel engouement pour la formule de l'événementiel ? Des projets « *moins lourds à financer qu'un équipement, plus souples à piloter, capables de se repenser d'année en année, bénéficiant d'une forte couverture médiatique, et permettant d'explorer de nouvelles voies d'action*<sup>25</sup> ». Par conséquent aujourd'hui, la métropole lyonnaise, comme celle de Saint-Etienne dispose d'un certain savoir-faire et d'une expertise reconnue dans le domaine événementiel<sup>26</sup>.

c. Accompagner la scène artistique par une offre de formation de haut niveau

Enfin, ce qui contribue à faire de Lyon une plate-forme dynamique des arts de la scène, c'est la présence de plusieurs écoles consacrées aux arts vivants. Lyon abrite ainsi le Conservatoire national de supérieur de musique et de danse (CNSMD), et l'Ecole nationale des arts et techniques du spectacle (Ensatt). Les bénéfices retirés par l'installation de formations d'excellence sont clairement attestées pour la vie culturelle. Ainsi, suite à l'arrivée de l'Ensatt, le milieu théâtral a vu se développer un nombre important de compagnies, se monter quantité de premières créations théâtrales.

Ceci étant, la lisibilité de cette politique de formation artistique reste moindre, compte tenu de la capacité moins importante des institutions de formation à « fabriquer de l'image », par rapport aux institutions de diffusion et de création<sup>27</sup>.

Ainsi, la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle a apporté à Lyon un réel souffle aux arts vivants, grâce à l'investissement dans la construction de gros équipements culturels, à une politique événementielle soutenue, et l'accueil de formations artistiques ambitieuses. Ceci étant, la différence avec le dynamisme culturel lyonnais du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la volonté de placer l'offre culturelle dans une logique d'accessibilité et de partage avec le public. En cela,

---

<sup>25</sup> FOUR, Pierre-Alain. « Politiques culturelles : singularités et positionnement de l'agglomération lyonnaise ». Rapport du 4<sup>ème</sup> déjeuner-débat du cycle Grand Lyon Vision Culture. Lyon : Centre de ressources prospectives du Grand Lyon, janvier 2010. Page 21.

<sup>26</sup> Ibid, page 21.

<sup>27</sup> Ibid, page 19.

Lyon se distingue comme un territoire d'innovations dans la manière d'intervenir dans le champ culturel.

### **3) Un territoire d'expérimentations : « d'autres » politiques culturelles**

#### *a. Croiser culture et politique de la ville*

La politique culturelle de Lyon dispose d'un axe marquant, celui d'associer le champ artistique aux questions sociales et urbaines. Depuis la fin des années 1990, la Mairie de Lyon a en effet souhaité accentuer l'accessibilité de la culture, et la prise en compte des habitants dans la démarche de création et diffusion artistique. Plusieurs constats sont posés à cette période, au moment de préparer le nouveau Contrat Urbain de Cohésion Sociale<sup>28</sup>. D'abord, on remarque une forte capacité de mobilisation sur tout type de projet culturel dans les quartiers, mais une frustration due au manque de visibilité et de valorisation de ces projets. Par ailleurs, le budget culture de la Ville de Lyon est alors affecté à 98% au fonctionnement des grandes institutions culturelles, tandis que la part soutenant les projets culturels à dimension sociale ne représente que 0,3%. Un choix politique conjoint est alors fait par les directions de la culture, de la politique de la ville et de l'événementiel, pour créer une nouvelle approche incluant la culture dans les projets de quartier. Ceci aboutit en 2005 à la création de la *Mission de Coopération Culturelle* au sein de la Direction des Affaires Culturelles, en partenariat avec la région Rhône Alpes et l'Etat. Cette mission travaille en lien étroit avec la Direction du Développement Territorial et de la Politique de la ville, puisqu'elle est chargée de mettre en œuvre le volet culture du CUCS dans les quartiers prioritaires. Le principe de fonctionnement du volet culture repose sur la mise en place d'« un projet culturel pour chaque quartier », favorisant l'accès aux pratiques et à l'offre culturelle pour les habitants de ces quartiers. La conception de ces projets est guidée par l'idée d'« ensemble faire la ville », et par quelques grands axes thématiques : diversité culturelle, mémoires et trajectoires, cultures urbaines, culture et insertion, cultures numériques. D'autre part, la mission de Coopération Culturelle gère les opérations menées dans le cadre de la *Charte de coopération culturelle*. Cette charte vise à mobiliser les grands équipements culturels sur la thématique du développement social. Chacune des 19 institutions culturelles signataires s'engage à mettre en place toute une série d'actions. Parmi elles : l'Opéra, les Archives municipales, la Bibliothèque municipale, le Musée d'art contemporain, l'Orchestre national

---

<sup>28</sup> Agence des Pratiques et Initiatives Locales. « La politique culturelle au service du développement social à Lyon ». En ligne. Disponible sur <http://www.apriles.net/>.

de Lyon. Au cours du stage, c'est avec la mission de Coopération Culturelle que nous avons travaillé lors du montage d'une offre valorisant le patrimoine de l'immigration.

b. *Un nouveau rapport entre l'artiste et le public*

Cette manière renouvelée d'intervenir dans le champ culturel participe à créer un rapport inédit entre l'artiste et le public. Il s'agit de « *proposer une alternative à la vision très institutionnelle du paysage culturel local*<sup>29</sup> ». Le travail de plusieurs compagnies artistiques témoigne de ce processus. On peut citer par exemple citer la compagnie Là Hors De, regroupant des vidéastes, metteurs en scène, comédiens, plasticiens. La compagnie est installée en résidence sur le quartier de la Duchère, à Vaise, et a réalisé notamment un travail d'accompagnement auprès des habitants de la « barre 220 », détruite en 2010. De même, la compagnie Komplex Kapharnaum s'intéresse aux problématiques d'appropriation du territoire par les habitants ; j'y reviendrai de manière plus précise par la suite.

Cette volonté de tisser un autre rapport avec le public et d'associer les habitants se justifie également à travers le Défilé de la Biennale de la Danse, désormais ancré dans le paysage culturel local. 4500 participants amateurs encadrés par 250 artistes pour former ce que Philippe Dujardin qualifie de « rituel d'agglomération<sup>30</sup> ».

c. *Favoriser l'émergence de la création contemporaine*

Enfin, là où Lyon fait preuve d'innovations, c'est à travers l'émergence de pratiques artistiques nouvelles. Une réelle dynamique est en route aujourd'hui, pour « *permettre aux artistes de trouver à Lyon un cadre d'accueil représentant un label de grande qualité et au public lyonnais de découvrir de nouvelles formes esthétiques*<sup>31</sup> ». L'un des sites emblématiques de cette volonté est celui du Village des Créateurs, créé en 2001 et soutenu par la Ville de Lyon. Cette « pépinière d'entreprises de mode » vise à fédérer et accompagner les marques de mode et de déco de la région lyonnaise. Il rassemble aujourd'hui une dizaine de jeunes marques résidentes dans les ateliers et boutiques du Passage Thiaffait, sur les pentes de la Croix-Rousse. Autre exemple récent : la Ville de Lyon vient de signer une convention cadre triennale d'objectifs avec l'association Les Nouvelles Subsistances. Cette convention

---

<sup>29</sup> FOUR, Pierre-Alain. « Politiques culturelles : singularités et positionnement de l'agglomération lyonnaise ». Rapport du 4<sup>ème</sup> déjeuner-débat du cycle Grand Lyon Vision Culture. Lyon : Centre de ressources prospectives du Grand Lyon, janvier 2010. Page 24.

<sup>30</sup> Philippe Dujardin. « De Lyon au Grand Lyon », op. cit.

<sup>31</sup> Conseil Municipal de Lyon. « Transformation de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon en établissement public de coopération culturelle ». Délibération 21010/2249, 1<sup>er</sup> mars 2010.

rappelle comment l'activité de l'association, tournée vers les nouveaux langages artistiques, se place en cohérence avec la volonté municipale de faire de Lyon un « *laboratoire international de création* » encourageant « *l'initiation du plus grand nombre de Lyonnais possible à cette culture contemporaine*<sup>32</sup> ».

L'accompagnement de l'émergence de jeunes artistes fait ainsi partie des critères d'attribution de subventions par la ville de Lyon, notamment via le label Scènes découvertes. Ce label regroupe des salles de théâtre, musique et danse de Lyon jouant le rôle de tremplin artistique. Les salles labellisées bénéficient de subventions budgétaires sur une période de trois ans, attribuées conjointement par la ville de Lyon, la DRAC Rhône Alpes et depuis peu la Région Rhône Alpes.

#### **4) Mettre en œuvre la politique culturelle : Ressources humaines et financières**

Pour développer sa politique culturelle, la ville de Lyon s'appuie d'abord sur un budget relativement conséquent, l'un des plus élevés en France. Selon le budget prévisionnel 2010, les financements alloués à la culture et au patrimoine représentent 17% du budget total de 688 millions d'euros, soit un montant de 100 à 110 millions d'euros (budgets d'investissement et de fonctionnement confondus). L'analyse des dépenses de fonctionnement liées à la culture permet d'avoir un aperçu plus précis de la répartition du budget culture. Depuis 2007, les dépenses globales de fonctionnement oscillent entre 95 et 100 millions d'euros par an. Le budget est organisé selon différents chapitres : expression musicale, lyrique et chorégraphique ; arts plastiques et autres activités artistiques ; théâtres ; cinémas et autres salles de spectacle ; bibliothèques et médiathèques ; musées ; archives ; entretien du patrimoine culturel ; actions culturelles ; et services communs, qui concerne les dépenses du service de la direction des affaires culturelles (frais de personnel essentiellement).

Il est intéressant de noter que les postes budgétaires représentant les dépenses de fonctionnement les plus élevées concernent l'expression musicale, lyrique et chorégraphique, les bibliothèques et médiathèques, ainsi que les musées. Ces dépenses de fonctionnement incluent les subventions allouées aux associations et acteurs culturels du secteur par la Direction des Affaires Culturelles. Celles-ci sont versées au cas par cas ou bien par un système d'enveloppe globale répartie sur l'année. Deux enveloppes sont ainsi définies : Fonds d'Intervention Culturelle (FIC) et Fonds d'Intervention pour les Musiques Actuelles (FIMA). Au total, le montant de ces subventions atteint entre 11 et 13 millions depuis 2005. On peut

---

<sup>32</sup> Ibid.



estimer à 200 le nombre d'associations subventionnées par la ville de Lyon pour accompagner leur production artistique.

Les dépenses de fonctionnement comprennent également les frais de personnel : 1700 agents municipaux sont rattachés à la culture, dont 33 travaillent dans les bureaux de la Direction des Affaires culturelles. Ces bureaux accueillent donc l'ensemble du personnel des de la Direction, réparti selon deux pôles : le pôle ressources (administratif et juridique, bâtiments et travaux, gestion et finances, ressources humaines) et le pôle développement, dont fait partie notamment la mission Site historique. Elle est répertoriée dans l'organigramme<sup>33</sup> au même titre que la mission de Coopération Culturelle, à savoir comme projet culturel transversal.

Enfin, l'organigramme de la DAC comprend également les treize établissements municipaux<sup>34</sup>, aux statuts juridiques variés. Parmi eux, 11 sont en régie municipale directe. L'Opéra national de Lyon est organisé quant à lui en association régie par la loi de 1901, tandis que l'Ecole nationale des Beaux-arts est en train de passer du statut de régie municipale à celui d'établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif<sup>35</sup>.

## 5) Nuances et contre-points

Après avoir montré ce qui fait la force de la politique et de la vie culturelle lyonnaise, il convient d'en faire une analyse plus fine, pour identifier ses faiblesses.

### a. Fragilités conjoncturelles et structurelles

La politique et la vie culturelle lyonnaise ont été récemment qualifiées de « sujets qui fâchent » dans la presse. Le journal hebdomadaire *La Tribune de Lyon* pose même la question : « *L'édifice culturel local est-il en train de se disloquer*<sup>36</sup> ? ». En effet, le printemps n'a pas été des plus apaisés pour le paysage culturel lyonnais, fragilisé par plusieurs éléments conjoncturels. Tout d'abord, plusieurs institutions doivent faire face au départ de leurs directeurs « de gré ou de force<sup>37</sup> ». Patrick Bazin, directeur des Bibliothèques Municipales

---

<sup>33</sup> Confer annexe n°7.

<sup>34</sup> Théâtre des Célestins, Archives municipales, Bibliothèque municipale, Centre d'Histoire de Résistance et de la Déportation, Musée des Beaux Arts, Musée de l'imprimerie, Musée d'art contemporain, musées Gadagne, Musée de l'automobile Henri Malartre, service archéologique municipal, Orchestre National de Lyon, Opéra de Lyon, Ecole nationale des Beaux-arts.

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Vincent Raymond, « La culture à Lyon : dans quel état ? », in *La Tribune de Lyon*, n°234, du 3 au 9 juin 2010.

<sup>37</sup> Dorothée Aznar « Politiques culturelles, les sujets qui fâchent. Dossiers en cours », in *Le Petit Bulletin de Lyon*, n°577, du 19 au 25 mai 2010.

depuis 1992 est nommé à la tête de la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou à Paris. Michel Côté, directeur du « virtuel » Musée des Confluences rejoint le Canada et la Direction générale des Musées des civilisations de Québec. Côté danse, Maguy Marin quitte le Centre Chorégraphique de Rillieux la Pape ; tandis que Guy Darnet, directeur de la Maison de la Danse et de la Biennale de la Danse, quitte ses fonctions après 31 ans de service. À ces départs successifs, s'ajoutent quelques « couacs<sup>38</sup> » fragilisant la scène culturelle locale. La situation du Transbordeur en est l'un des reflets : l'annulation de délégation de service public demandée par le directeur Victor Bosch a été refusée par le Tribunal administratif de Lyon, au profit de la société Eldorado qui prendra prochainement le contrôle de la salle. Situation épineuse également à l'Auditorium de Lyon : depuis mai 2009, les relations se sont révélées très conflictuelles entre le nouveau directeur général Laurent Langlois, et le directeur musical Jun Märkl ainsi que l'orchestre et l'administration. « Vers le calme après la tempête » : ce contexte scabreux semble avoir trouvé une issue avec la nomination de Leonard Slatkin pour remplacer Märkl.

Néanmoins, la vie culturelle lyonnaise ne doit pas sa fragilité seulement à certains particularismes de quelques institutions locales. De manière plus structurelle, elle se trouve en réalité directement affectée par les orientations nationales en matière de politique culturelle<sup>39</sup>. Le pourcentage du budget de l'Etat alloué à la culture tend à régresser : pour 2010, il atteint à peine les 0,70%. Les structures culturelles locales en ressentent directement les conséquences, à travers le montant des subventions accordées par les Directions régionales des affaires culturelles. C'est le cas du théâtre Espace 44 à Lyon, pour qui la DRAC Rhône Alpes n'a pas reconduit l'attribution de subventions dans le cadre du label Scènes Découvertes 2010/2012<sup>40</sup>. Le directeur de ce théâtre, André Sanfratello tente de sauver son établissement par d'autres moyens : « *Je suis entré en contact avec des sponsors privés. Si ça ne bouge pas non plus de ce côté-là, on va devoir déposer le bilan...* ». Inventer d'autres manières de faire, ce serait donc la leçon qui ressortirait de cette période agitée pour la vie culturelle lyonnaise. Les restrictions budgétaires impliquent à la Direction des Affaires Culturelles de « demander aux structures de faire avec moins<sup>41</sup> ». Jean Lacornerie, à la tête du théâtre de la Renaissance d'Oullins affiche une volonté de trouver des solutions novatrices : « *Je ne suis pas de ceux qui*

---

<sup>38</sup> Vincent Raymond, « La culture à Lyon : dans quel état ? », op. cit.

<sup>39</sup> Ibid

<sup>40</sup> Le théâtre Espace 44 fait néanmoins toujours partie du label et reçoit des subventions de la ville de Lyon et de la Région.

<sup>41</sup> Didier Le Cornec, Service Gestion et Finances de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon

*pensent qu'il faut afficher une forme de dépression ; il faut inventer des moyens de production adaptés »<sup>42</sup>.*

b. *Les revers d'une politique culturelle contrastée*

Les paragraphes précédents ont montré comment une attention particulière a été accordée au spectacle vivant depuis la genèse de la politique culturelle à Lyon. A contrario, la politique menée à l'égard des arts visuels apparaît plus contrastée. Même si les institutions culturelles consacrées aux arts visuels ont leur place et ont progressivement évolué, « *il serait difficile de dire qu'un véritable milieu artistique s'est implanté*<sup>43</sup> ». Un mouvement semble pourtant s'être amorcé en direction de l'art contemporain : plusieurs institutions dédiées à l'art contemporain ont pourtant vu le jour, la rue Burdeau dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon voit les galeries d'art se succéder, et la Biennale d'art contemporain est désormais reconnue dans le paysage artistique. Les arts plastiques ne sont donc pas « inexistants », l'offre de formation et de médiation est présente ; mais c'est un champ culturel qui ne semble pas « faire milieu », et mobiliser les enjeux économiques du marché de l'art. Si l'implantation des arts plastiques semble moins aisée que celle des arts vivants, c'est entre autre en raison des querelles esthétiques liées à l'art moderne puis à l'art contemporain, explique Pierre-Alain Four.

Par ailleurs, la vie culturelle lyonnaise peut se dire contrastée et en quelque sorte « victime de son succès », en ce sens que la richesse de l'offre culturelle peut contribuer à créer un manque de lisibilité. Face à la profusion de festivals et événements culturels, la critique souvent émise est celle d'une politique culturelle tournée vers la communication, le rayonnement, le spectaculaire, afin de garantir à Lyon son image de grande métropole européenne. Le festival Lumière par exemple peut être interprété avant tout comme un vecteur d'attractivité pour les visiteurs extérieurs, plutôt que comme un événement porteur de sens pour le public local. De même, la construction d'équipements lourds et prestigieux ne paraît pas toujours cohérente au vu de la situation budgétaire actuelle et de l'offre déjà conséquente. La réalisation complexe du nouveau Musée des Confluences a ainsi soulevé plusieurs péripéties et problématiques, autant urbaines que culturelles.

---

<sup>42</sup> Vincent Raymond, « La culture à Lyon : dans quel état ? », op. cit.

<sup>43</sup> FOUR, Pierre-Alain. « Politiques culturelles : singularités et positionnement de l'agglomération lyonnaise ». Rapport du 4<sup>ème</sup> déjeuner-débat du cycle Grand Lyon Vision Culture. Lyon : Centre de ressources prospectives du Grand Lyon, janvier 2010. Page 16.

En conclusion, cette première partie a permis d'installer le cadre de l'expérience de stage, en évoquant au fil des paragraphes quelques points de présentation de la mission Site historique. J'approfondirai maintenant ces éléments, avant de décrire l'expérience menée dans ce service au cours des derniers mois.

## **PARTIE II : L'EXPERIENCE DE STAGE A LA MISSION SITE HISTORIQUE**

### **I. La mission Site historique : un service à double facette**

La mission Site historique, représentée par Bruno Delas, directeur de projet, et assisté de Céline Jacques, présente plusieurs particularités. D'une part, elle dispose d'une position particulière au sein de la Direction des affaires culturelles, celle d'un « projet culturel transversal », l'amenant à travailler avec des partenaires variés. D'autre part, comme indiqué précédemment, elle dépend également de la communauté urbaine, depuis la prise de compétence du Grand Lyon sur la coordination des Journées européennes du patrimoine. Je détaillerai ici son fonctionnement et son rôle au sein de ses deux institutions.

#### **1) La Mission Site historique et la valorisation du Site Unesco : un projet culturel transversal de la Direction des Affaires Culturelles**

##### *a. Contexte de création*

Comme évoqué précédemment, la mission Site historique a été créée suite à l'inscription de Lyon sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1998, avec pour vocation et préoccupation première la mise en place d'actions pour mettre en valeur le site protégé. Dès l'inscription en 1998, la Ville de Lyon a mis en place avec l'Etat deux conventions consacrées au patrimoine, d'une durée de 5 ans (1998-2002). Une troisième convention a été conclue pour 2003-2008.

La philosophie d'action de la mission Site historique a ainsi depuis sa création été fondée dans l'idée que la reconnaissance Unesco n'est pas une fin en soi mais une responsabilité à porter : « *Etre élue sur la Liste du patrimoine mondial confère autant de privilèges liés à la notoriété, que d'obligations en termes d'accueil et de partage des œuvres à caractère patrimonial<sup>44</sup>* ». Cette conception rejoint la vision portée par Christian Mourisard, Président du Réseau Alliance des Villes Européennes de Culture, Adjoint au Maire de la Ville d'Arles en charge du Patrimoine et du Tourisme et Président de l'Office du Tourisme d'Arles : « *Ce n'est pas le label qui est intéressant, c'est la méthodologie du label, l'opportunité qu'il offre pour légitimer l'action à mener à partir du patrimoine dans une ville*

---

<sup>44</sup> « La démarche engagée », in Mission Site historique de Lyon. « Valorisation du Site historique de Lyon, un guide pour l'action ». Compte-rendu de la journée 'Les Rendez-vous du Patrimoine' organisée le 20 décembre 2000 à Lyon, page 7.

*durable*<sup>45</sup>». La reconnaissance Unesco a donc placé la question du patrimoine au cœur des préoccupations du développement urbain, en accord avec les exigences requises par l'Unesco.

*b. Les exigences requises par l'Unesco*

La Convention du Patrimoine Mondial, adoptée le 16 novembre 1972, définit des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial », fixant des objectifs de protection et de gestion pour optimiser la conservation à long terme des biens inscrits. Trois niveaux d'exigence sont requis par le Comité du patrimoine mondial vis-à-vis des Etats parties : la remise d'un rapport périodique, à intervalles de 6 ans, pour évaluer l'état des sites<sup>46</sup> ; la garantie d'un « suivi réactif » qui consiste à identifier les problèmes de conservation d'un bien et à établir des recommandations, des plans d'action, voir même à placer le bien sur la Liste du patrimoine en péril ou à le « désinscrire » ; et l'obligation de mettre en place un plan de gestion pour chaque bien, prenant en compte l'ensemble des questions relatives à la protection, la gestion et la mise en valeur du territoire.

*c. Les actions mises en place pour y répondre*

Dans ce contexte, la mission Site historique a donc engagé un travail de réflexion, avec l'objectif d'éviter le repli sur une logique architecturale de conservation, le décalage entre ambition de fréquentation et qualité urbaine, et enfin la coupure avec les autres patrimoines de la ville<sup>47</sup>. De septembre 2000 à janvier 2001, cette réflexion s'est appuyée sur un comité technique stratégique, engageant un travail collectif avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les chercheurs et professionnels, les associations et entreprises.

Suite à ce travail, plusieurs actions stratégiques, à court et à long terme, ont pu émerger, selon trois axes<sup>48</sup>. Le premier vise à développer l'appropriation des patrimoines par la population, à travers des actions concernant les commerçants, les entreprises, les associations, les écoles et les universités. Le second axe consiste à penser la qualité urbaine et les services pour l'accueil des visiteurs, avec la mise en place d'un schéma directeur de prise

---

<sup>45</sup> Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise, « Protection et valorisation du patrimoine urbain et paysager dans les métropoles européennes : le plan de gestion UNESCO au cœur des politiques patrimoniales ». Compte-rendu de la séance Repères européens, 27 novembre 2008.

<sup>46</sup> Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco, « Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial ». Paris : Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco, Janvier 2008. Paragraphes 199 à 202

<sup>47</sup> Mission Site historique de Lyon. « Valorisation du Site historique de Lyon, un guide pour l'action ». Compte-rendu de la journée 'Les Rendez-vous du Patrimoine' organisée le 20 décembre 2000 à Lyon, page 7.

<sup>48</sup> Ibid, page 8.

en charge des visiteurs et gestion des flux touristiques. Le troisième axe cherche à établir un projet culturel pour un patrimoine vivant, en finalisant l'inventaire du patrimoine, tout en s'inscrivant dans des réseaux internationaux. C'est dans ce cadre qu'ont été mises en place plusieurs opérations : le développement de produits patrimoniaux de l'Office de Tourisme, les Balades Urbaines du Musée Gadagne depuis 2003, le programme de sensibilisation et d'éducation « Mon Patrimoine et moi » dans les écoles et universités.

d. *Evolutions des exigences Unesco et des perspectives de travail*

Néanmoins, les orientations émises par le Comité du patrimoine mondial ont évolué et se sont affinées depuis la création de la mission Site historique. Ainsi depuis 2005, la nécessité de bâtir un véritable plan de gestion s'est renforcée et précisée. Cette nécessité est apparue suite à la remise des rapports périodiques au Comité du patrimoine mondial des Etats parties d'Europe et d'Amérique du Nord, en 2004. Ces rapports ont montré la confusion existant sur la définition de l'Unesco d'un plan de gestion, et le manque de coordination des actions en faveur de la protection et de la mise en valeur des sites labellisés. Si la mise en place de plans de ce type a été rendu obligatoire dans les années 90, dans les faits seuls 40% des Etats parties indiquaient suivre cette prérogative en 2004. Dans le cas de Lyon par exemple, on ne pouvait pas alors à proprement parler d'un plan de gestion au sens strict, dans la mesure où il n'était basé que sur un comité de pilotage effectif, des documents de planification traditionnels, et une coordination assurée par la mission Site historique. Les nombreux outils règlementaires ou opérationnels de protection ont souvent été mis en place de manière complémentaire, mais aussi juxtaposée, dans des contextes sociaux, culturels et territoriaux particuliers<sup>49</sup>.

Face à ces nouvelles exigences, et pour accompagner la prise de responsabilités croissante des collectivités dans le champ du patrimoine, la question d'une mise en cohérence des outils et de l'action des acteurs du patrimoine est apparue majeure<sup>50</sup>. Pour cela, une étude a donc été lancée depuis 2007 dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage tripartite entre la Ville de Lyon, l'Etat, et la Communauté urbaine du Grand Lyon. L'objectif est de rassembler la masse d'informations nécessaire pour établir un diagnostic historique et un plan d'action corrélé. Au sein de chaque institution investie dans cette étude, sont concernés les services de l'aménagement urbain et des affaires culturelles. « *Il n'ya pas de politiques du patrimoine*

---

<sup>49</sup> Grand Lyon, Ministère de la Culture et de la Communication, Ville de Lyon. « Du patrimoine de l'humanité au territoire de l'urbanité – Mise en cohérence des outils du patrimoine », Juin 2009. Page 83.

<sup>50</sup> Ibid

*d'un côté et de politiques urbaines de l'autre : une politique patrimoniale doit s'inscrire dans une gestion globale de la cité », affirme ainsi Christian Mourisard<sup>51</sup>.*

*e. Un service inscrit au cœur de réseaux nationaux et internationaux*

Par ailleurs, pour établir un modèle de gestion pertinent et réfléchi, la mission Site historique s'investit au sein de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial depuis sa création en 2005. Cette association est née à la suite de la mise en évidence de certains manquements avec le rapport périodique de 2004. « Les sites français ont alors choisi de se constituer en association pour mutualiser leurs efforts<sup>52</sup> ». Cette association comprend une « commission plan de gestion ». Cette commission est chargée de modéliser un plan de gestion avec ses logiques et outils. Ce modèle doit pouvoir s'adapter aux caractéristiques de chaque site, et être le plus complet et opérationnel possible.

Au-delà de ce réseau français, la mission Site historique s'inscrit aussi dans les réseaux internationaux. Elle est ainsi membre de l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM). Cette association, créée en 1993, regroupe aujourd'hui 227 villes représentées sur la Liste du patrimoine mondial. Au cours de mon stage, j'ai pu appréhender de manière concrète le fonctionnement de cette association, en ayant participé à la 28<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration tenue à Lyon du 29 au 31 mars 2010. Les actions de l'OVPM visent à assurer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, en aidant les villes à adapter et perfectionner leur mode de gestion des sites inscrits présents sur leur territoire. Il s'agit principalement de favoriser la communication et l'échange de savoir-faire entre les villes confrontées aux problématiques de gestion du patrimoine mondial. La mission Site historique s'investit de manière particulière au sein de cette association, en tant que coordinateur du projet de Recueil d'études de cas, mené en partenariat avec le Getty Conservation Institute, le centre du patrimoine mondial et la Convention France-Unesco. Ce projet a été lancé à partir de 2007, dans l'idée de partager les expériences menées par les membres de l'association face aux questions communes qui se posent pour toutes les villes historiques : comment gérer un site patrimonial urbain, habité et vivant ? Comment respecter les valeurs du patrimoine tout en permettant à la ville de grandir et de se développer ? Pour cela, le principe du recueil d'études de cas consiste à identifier une réalisation exemplaire (ou

---

<sup>51</sup> Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise, « Protection et valorisation du patrimoine urbain et paysager dans les métropoles européennes : le plan de gestion UNESCO au cœur des politiques patrimoniales », op. cit.

<sup>52</sup> Ibid



un ensemble de réalisations) concernant la gestion du patrimoine et/ou le développement urbain. L'objectif est d'établir un outil de travail utile, au sein de l'organisation, tout comme pour les autres villes historiques. Ce recueil d'étude de cas ne cherche donc pas à définir les clés d'une « bonne recette », mais à repérer des pratiques réussies et susceptibles d'être adaptées sur un autre terrain. Il est prévu d'éditer et faire paraître ce guide en 2011.

Enfin, il faut souligner le rôle de la mission Site historique dans les enjeux de solidarité à l'international, dans des relations de ville à ville. Elle s'est ainsi engagée au sein de coopérations décentralisées, notamment avec Porto Novo et la réalisation d'une maison du patrimoine et du tourisme, afin de sensibiliser les habitants aux valeurs patrimoniales. Une coopération a également été menée sur sollicitation du Ministère des affaires étrangères, avec la Ville de Riga sur le thème de la conciliation entre politiques du patrimoine et politiques de développement urbain économique<sup>53</sup>. Le savoir faire et la capacité d'innovation acquis au fil des décennies par la Ville de Lyon en matière de protection, de valorisation et de restauration du patrimoine s'exportent aujourd'hui volontiers, plaçant ainsi Lyon en capacité d'expertise patrimoniale à l'échelle internationale<sup>54</sup>.

L'inscription Unesco constitue donc la raison d'être de la mission Site historique et l'amène à travailler en partenariat avec un réseau d'acteurs dans différents domaines (patrimoine, urbanisme, environnement, tourisme) et à différentes échelles (locales, nationales, internationales). En cela on peut qualifier la mission Site historique de « projet culturel transversal ». La responsabilité portée par la mission Site historique au regard du patrimoine se double d'une responsabilité au regard des habitants : celle de créer les conditions d'appropriation de ce patrimoine. La préparation des JEP fait partie des outils développés par la mission Site historique pour remplir cet objectif.

## **2) La mission Site historique et la coordination des JEP : un service détaché du Grand Lyon**

Depuis sa création, la mission Site historique est chargée de la préparation des JEP, dont la coordination a évolué peu à peu vers une « coordination partagée » entre la Direction

---

<sup>53</sup> Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise, « Protection et valorisation du patrimoine urbain et paysager dans les métropoles européennes : le plan de gestion UNESCO au cœur des politiques patrimoniales », op. cit.

<sup>54</sup> Grand Lyon, Ministère de la Culture et de la Communication, Ville de Lyon. « Du patrimoine de l'humanité au territoire de l'urbanité – Mise en cohérence des outils du patrimoine », Juin 2009. Page 58.

Régionale des Affaires Culturelles Rhône Alpes et le Grand Lyon. La rapide mise en perspective historique suivante retrace la progression de la coordination de cet événement, créé par le Ministère de la Culture.

a. Mise en perspective historique

C'est en 1984 que le Ministère de la Culture lance les premières Journées du patrimoine, à l'initiative du ministre Jack Lang. L'événement se déroule alors sur une journée, appelée « Journée portes ouvertes dans les monuments historiques » et consacrée à la sensibilisation du grand public au patrimoine monumental français. La première édition rencontre un franc succès, avec 3 000 sites ouverts et 600 000 visiteurs. Cette réussite conduit au renouvellement de la manifestation les années suivantes, affirmant la volonté ministérielle d'installer une politique du patrimoine solide et sur le long terme. A partir de 1995, un thème national est donné afin de fédérer les initiatives locales. L'événement prend de l'ampleur et s'élargit aussi sur le plan géographique : au cours des années suivantes, plusieurs pays européens reprennent cette idée d'ouverture exceptionnelle des sites patrimoniaux. Lors du sommet européen des ministres de la Culture en 1991 à Grenade, la proposition française est retenue de donner une dimension européenne à l'événement, désormais intitulé « Journées européennes du patrimoine ». Cette initiative devient ensuite une action conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne.

b. Les JEP à Lyon : « glissement » de regard sur la notion de patrimoine

Si l'Etat reste impliqué dans cet événement qu'il a créé, on peut noter une appropriation progressive des JEP par les collectivités territoriales. « *L'idée est pourtant partie du Ministère, mais il s'est peu à peu détourné de cette opération, n'ayant pas su y voir tout le potentiel. Les collectivités quant à elles y ont vu un moyen approprié pour aborder les questions de mémoire, de patrimoine* <sup>55</sup> ». A Lyon, les JEP se sont révélées être pour la mission Site historique un outil efficace pour mettre en place une politique du patrimoine qui « *n'enferme pas la notion du patrimoine dans un écrin* <sup>56</sup> ». Au fil des années, cette manifestation a permis de faire évoluer la perception du patrimoine au-delà du périmètre Unesco : « *Il s'agit de prendre en compte de nouveaux éléments de patrimoine hors du site historique, permettre une lecture culturelle de l'ensemble de la ville, de l'agglomération, et pas du seul*

---

<sup>55</sup> Entretien Michel Kneubuhler, chargé de la communication et responsable du centre d'information et de documentation de la Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes jusqu'à 2009.

<sup>56</sup> Intervention de Bruno Delas, « Le patrimoine autrement dit, construire de la valeur de l'agglomération », op. cit.

*site classé*<sup>57</sup> ». Depuis 1998 et la reconnaissance Unesco, la mission Site historique a donc cherché à mobiliser les acteurs du patrimoine arrondissement par arrondissement, puis au delà de Lyon, pour élargir le secteur historique Pentes de la Croix-Rousse, Presqu'île, Vieux Lyon et Fourvière. Grâce à cette démarche, un « glissement » du regard s'est progressivement opéré, ne cantonnant plus le patrimoine seulement au périmètre du Site historique. Régis Neyret constate ainsi, dix ans après l'inscription Unesco, « *une prise de conscience patrimoniale sur la totalité de l'agglomération*<sup>58</sup> ».

c. *Transfert de compétences et coordination partagée*

Les JEP prenant rapidement de plus en plus d'ampleur, et les offres en Rhône Alpes représentant approximativement 10 % de l'offre nationale aujourd'hui, il est alors apparu légitime de s'interroger sur la notion de patrimoine à l'échelle de l'agglomération. C'est dans ce contexte qu'en 2005, la décision a été prise de transférer la coordination des Journées européennes du patrimoine de la Ville de Lyon au Grand Lyon, après deux années de préfiguration en 2003 et 2004. Cette décision correspond à un acte politique significatif, pour une institution qui n'était alors pas organisée pour porter ces compétences, d'un point de vue tant politique que technique. Comme nous l'évoquons en partie I, ce transfert de compétences s'est traduit pour la mission Site historique par un changement d'échelle : elle se trouve toujours en charge de la coordination des JEP mais cette fois ci à l'échelle de la Communauté urbaine et de ses 57 communes. C'est ce qui vaut à la mission Site historique son appellation de « service détaché du Grand Lyon », ou de « Mission Culture Grand Lyon ».

Néanmoins, cette nouvelle prise de compétence du Grand Lyon a dû s'organiser pour éviter deux écueils : se positionner en concurrent des initiatives des communes d'une part, et d'autre part se substituer à l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles), créateur de la manifestation. Pour cela, il a été pensé et mis en place un système de « coordination partagée » entre la DRAC Rhône Alpes et la mission Site historique (Mission Culture Grand Lyon). Ce dispositif prévoit ainsi une répartition des tâches entre les deux institutions, que nous détaillerons par la suite :

- **La DRAC** se charge de l'envoi, de la réception et de la saisie des questionnaires de participation envoyés aux porteurs de projet. Elle assure également une part de la diffusion des programmes du Grand Lyon sur les principaux sites visités à Lyon, et dans les autres départements de la région Rhône Alpes. Enfin, la DRAC

---

<sup>57</sup> Ibid.

<sup>58</sup> « Unesco et Lyon : du label aux actes », in *Lyon citoyen*, n°69, décembre 2008, p. 13.

s'occupe d'envoyer les questionnaires de satisfaction à tous les sites participants, afin de procéder à la réalisation du bilan.

- **Le Grand Lyon (Mission Culture)** se charge de la coordination générale de l'événement, appuyé par un dispositif de communication développé par le service de la communication externe.

L'expérience menée tout au long du stage m'a permis de mieux comprendre et de contribuer au fonctionnement de cette coordination partagée.

## **II. L'expérience de stage menée à la Mission Site historique**

Mon expérience à la Mission Site historique s'est en grande partie calquée sur les différentes étapes rythmant la coordination des Journées européennes du patrimoine, tout en étant ponctuée par la réalisation en parallèle d'une exposition pour les JEP à l'Hôtel de Ville.

### **1) Prendre connaissance des acteurs et des enjeux des JEP**

A mon arrivée au sein de la mission Site historique le 1<sup>er</sup> février 2010, il m'a d'abord été tout à fait utile de passer par une phase de « prise de connaissance » des enjeux et du réseau d'acteurs mobilisé lors des JEP, pour pouvoir être rapidement plus opérationnelle.

#### *a. La logique et l'esprit de la manifestation*

La lecture des bilans des éditions JEP des années précédentes m'a d'abord donné un ordre d'idée de l'envergure de la manifestation : 57 communes à mobiliser, 350 porteurs de projets participants, plus de 350 sites ouverts au public et près de 550 animations proposées. D'autre part, à travers cette lecture, j'ai pu me sensibiliser aux principes d'action guidant le Grand Lyon dans la coordination de la manifestation : la logique prononcée de médiation, d'échange avec le public ; l'équilibre à trouver dans les offres proposées entre le centre et la périphérie ; et la curiosité du public pour les manifestations à caractère inédit.

En analysant de manière plus fine le bilan de la dernière édition de 2009, j'ai pu identifier les éléments à améliorer ou accentuer pour l'édition 2010 des JEP : faire participer le maximum de communes (16 communes non participantes en 2009), éclaircir les offres de type balades, perçues comme trop nombreuses et brouillonnes en 2009, poursuivre la dynamique lancée grâce à la thématique, et approfondir le plan de communication.

Enfin, en réalisant la synthèse de la journée de débat du 16 décembre 2009 « Le patrimoine autrement dit : Construire de la valeur de l'agglomération », j'ai pu appréhender de manière constructive la vision et philosophie du patrimoine portée par le Grand Lyon.

b. Les caractéristiques du public

Appréhender le terrain constitué par les JEP passe aussi par l'identification du profil du public de cette manifestation. L'étude à laquelle a collaboré par Michel Kneubuhler<sup>59</sup> démontre qu'il existe deux types de public lors des JEP : les « pratiquants réguliers », cherchant les sites exceptionnellement ouverts, et les « pratiquants occasionnels », se tournant avant tout vers les lieux de visite proche. Il s'agit d'un public souhaitant « voir le maximum de choses », tout en privilégiant la découverte ou redécouverte du patrimoine situé sur le territoire de son quotidien, pour le « voir sous un nouveau jour ».

Par ailleurs, l'enquête de satisfaction réalisée en 2009 par le cabinet d'étude et de conseil Nova 7 sur le territoire du Grand Lyon m'a donné des clés de compréhension plus précises. Les résultats de cette enquête concernent d'abord la nature des publics, marquée par une surreprésentation des CSP cadres, professions intellectuelles et employés, par rapport aux ouvriers. De plus les JEP semblent intéresser à 55% un public âgé de 25 à 49 ans, habitant principalement dans l'agglomération (un visiteur sur 2 sort de sa commune). A propos de la fréquentation, les JEP du Grand Lyon peuvent se dire disposer d'un public majoritairement familial et fidèle puisque 75% des visiteurs y ont déjà participé. Selon cette enquête, 93% des visiteurs interviewés sont satisfaits de leur visite, et notamment des visites guidées, qui font l'unanimité.

Enfin, ces études révèlent l'importance et le rôle de l'information et de la communication du programme pour le public. L'affichage et le bouche à oreille sont les deux principales sources d'information, sachant qu'en 2009, la moitié des participants s'est procuré le programme papier.

c. Le réseau d'acteurs locaux mobilisé

Pour coordonner les JEP, la mission Site historique noue des contacts avec un ensemble d'acteurs variés : propriétaires des sites, services culturels municipaux, élus, entreprises privées, offices de tourisme, réseau des villes et pays d'art et d'histoire. Cette liste comprend également les associations, particulièrement dynamiques dans le champ du patrimoine sur le Grand Lyon et en Rhône Alpes en général. Une étude réalisée en 2001 par Guy Saez et Hervé Glevarec recense 313 associations sur les 293 communes du département Rhône. Ces associations locales de défense, valorisation et restauration du patrimoine,

---

<sup>59</sup> LEROY, François (dir). « Publics et usages des Journées européennes du patrimoine, Enquête réalisée auprès des visiteurs de 6 sites en Rhône Alpes ». Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, Direction régionale des affaires culturelles Rhône Alpes, Mars 2000.

prennent différentes formes : « Sociétés d'histoire... », « Amis de... », « Association de sauvegarde de... ».

J'ai pu me familiariser avec cet éventail d'acteurs au début de mon stage à travers la mise à jour du fichier contacts de la Mission Site historique, afin de préparer l'envoi des questionnaires de participation<sup>60</sup>. Chaque porteur de projet ayant déjà participé aux JEP reçoit en effet au début du mois d'avril un formulaire de participation accompagné de la présentation de la thématique de l'année, lui permettant de renouveler sa participation ou non. Le système de coordination partagée prévoit que la DRAC envoie ce document. Ceci étant, la liste des destinataires est établie conjointement avec la Mission Site historique, pour affiner cet envoi et s'assurer que les questionnaires soient effectivement transmis aux interlocuteurs concernés. La mise à jour du fichier contacts constitue donc à ce moment là une étape préalable essentielle, pour identifier les destinataires à modifier, supprimer, ou ajouter.

Enfin, j'ai pu connaître les acteurs phares du projet de manière plus concrète dans le cadre des réunions organisées pour réfléchir à la thématique 2010 des JEP.

## **2) Concevoir : le choix d'une thématique fédératrice**

Chaque année, la mission Site historique structure son action de coordination à partir d'un thème, décliné à partir du thème national. Le choix du thème constitue un enjeu particulier, puisqu'il permet à l'agglomération de se distinguer, de mettre en valeur une certaine vision de son patrimoine. Je montrerai ici comment le thème 2010 a été fixé et quelles problématiques ont été soulevées.

### *a. Partager les points de vue des acteurs*

Le choix du thème des JEP du Grand Lyon se construit à partir d'un travail collectif, s'appuyant d'une part sur un comité de pilotage politique, et d'autre part sur un « groupe réseau » constitué de quelques porteurs de projets principaux. Cette démarche s'enclenche dès le début du mois de janvier avec une réunion du groupe réseau pour partager les idées de chacun. Cette réunion regroupe une quarantaine d'acteurs :

- les représentants de la DRAC,
- les services du Grand Lyon chargés de la communication et de la coordination territoriale, ainsi que le département Prospective et Stratégie d'Agglomération

---

<sup>60</sup> Confer annexe n°8.

- les directeurs des principales institutions patrimoniales de l'agglomération (musées et archives de la ville de Lyon, Centre Mémoire et Sociétés à Villeurbanne, Maison du fleuve Rhône à Givors, Musée urbain Tony Garnier, Musée gallo-romain de Fourvière),
- les directeurs des affaires culturelles de certaines communes de l'agglomération (Vaulx en Velin, Rillieux la Pape, Saint-Priest),
- l'office de tourisme du Grand Lyon,
- les représentants de quelques associations (Renaissance Vieux Lyon, Fédération des associations du patrimoine de l'Est lyonnais, Association TRACES)
- des experts en urbanisme (Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, Direction de l' Aménagement urbain de la Ville de Lyon)
- des compagnies artistiques associés au projet (Quai des Ludes, Compagnie La Hors de)
- des universitaires (Ecole Normale Supérieure)
- ainsi que les représentants des communautés d'agglomération de Saint-Etienne Métropole et de la Porte de l'Isère, pour imaginer de futurs partenariats.

Le comité de pilotage politique quant à lui rassemble :

- les présidents de chaque conférence des maires
- les élus du Grand Lyon concernés : Nadine Gelas, vice présidente du Grand Lyon chargée des industries créatives et des événements culturels ; Jacky Darne vice-président du Grand Lyon ; ainsi que Christiane Dalmais, chargée de mission sport et culture
- les élus de la Ville de Lyon concernés : Georges Képénékian, Adjoint au maire de Lyon délégué à la culture et au patrimoine.
- Les représentants des services de communication du Grand Lyon et de la Ville de Lyon
- Le directeur de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Lors de la première réunion avec le « groupe réseau » le 7 janvier 2010, la thématique nationale n'avait pas encore été annoncée. Pour anticiper, la mission Site historique a alors proposé des pistes de travail autour d'un axe : comment s'est construit le territoire urbain du



Grand Lyon au cours de l'histoire ? L'idée sous-jacente consiste à présenter une évolution historique de la structure de la ville. Cette présentation se concrétiserait par des offres mettant en valeur les personnages « bâtisseurs » qui ont participé à la construction de la ville actuelle. A partir de là, les idées proposées par chacun au cours de cette réunion ont permis de faire émerger un premier discours. Avant de le présenter en comité de pilotage, ce document de travail a été affiné en groupe plus restreint, avec les directeurs des principales institutions patrimoniales de l'agglomération, et la Direction stratégie et prospective du Grand Lyon.

Le premier comité de pilotage politique a donc eu lieu le 11 février 2010, aboutissant à plusieurs remarques et recommandations : la thématique des « bâtisseurs » de la ville semble trop réductrice. La ville ne peut pas se réduire à sa composante urbanistique et architecturale. D'autre part, ce comité de pilotage a fait ressortir la nécessité de trouver plus de liant entre passé et présent, plus de continuité : il ne suffit pas de montrer l'évolution passée de la ville, mais aussi de montrer comment cela se traduit dans l'agglomération lyonnaise actuelle. En revanche, la porte d'entrée des personnages est bien accueillie, et correspond à l'idée du Grand Lyon que le patrimoine c'est « avant tout les hommes<sup>61</sup> ». Le comité de pilotage met en évidence la nécessité de trouver une thématique permettant d'engager un vrai « récit d'agglomération », illustré par des personnages emblématiques de l'évolution du territoire. Une nouvelle phase de travail est donc arrivée, visant à concilier les exigences du comité de pilotage, et les éléments déjà validés côté scientifique par les directeurs des établissements patrimoniaux.

#### *b. Concilier les exigences divergentes*

Pour réaliser cette étape, j'ai commencé par établir un « état des lieux », afin de discerner les grands traits de l'agglomération actuelle, et comprendre comment se sont-ils constitués au fil de l'histoire. Pour cela, je suis partie de plusieurs lectures et ouvrages concernant l'histoire de Lyon et du territoire grand lyonnais. A l'issue de ce travail, j'ai pu distinguer plusieurs éléments récurrents :

- une agglomération qui se révèle ouverte et connectée sur l'extérieur depuis sa création, à travers les mouvements commerciaux et le brassage des populations. Cette caractéristique est illustrée aujourd'hui par la position du Grand Lyon comme « métropole internationale »

---

<sup>61</sup>Intervention de Nadine Gelas in « Le Patrimoine autrement dit ; construire de la valeur dans l'agglomération ». Débat organisé dans le cadre des 40 ans du Grand Lyon. Lyon, le 16 décembre 2009.

- une agglomération de tradition entrepreneuriale, terre de savoir-faire techniques et industriels. Cet aspect « laboratoire d'expérimentation » trouve un écho aujourd'hui à travers les industries créatives, le développement pointu des nouvelles technologies d'information et de communication.
- une agglomération marquée par l'esprit d'humanisme et de solidarité sociale qui s'est exprimé au fil des siècles, à travers la diffusion des idées de charité chrétienne, de catholicisme social, puis de mutuellisme et de coopératisme (mouvement des ouvriers de la soie). Elle trouve une résonance aujourd'hui avec la présence de plusieurs organisations humanitaires à Lyon.

Pour chacune de ces trois grandes caractéristiques, j'ai par ailleurs identifié des personnages emblématiques, en réponse aux nouvelles orientations de la thématique. Une fois ces éléments regroupés, j'ai rencontré plusieurs interlocuteurs individuellement : Céline Cadieu, conservateur du patrimoine du département Rhône, Pierranne Gausset et Guillaume Emonot, responsables des publics aux musées Gadagne, et enfin Anne-Catherine Marin, directrice des Archives municipales. Ces entretiens m'ont permis de leur présenter ces premières recherches, échanger leurs points de vue, pour mieux structurer le propos, la chronologie, et la « galerie de portraits » à développer.

Au moment de synthétiser ces idées, un fil conducteur est apparu pertinent pour signifier la continuité entre hier et aujourd'hui : celui de la position du Grand Lyon comme un « carrefour », tant géographique, culturel, économique, carrefour des communications et des populations<sup>62</sup>. La porte d'entrée des personnages est donc conservée mais élargie, en montrant les hommes et femmes qui ont été attirés par la position particulière de la ville, et la manière dont ils ont marqué le territoire.

La thématique nationale a conforté le travail effectué au niveau local, puisque le ministère annonçait au début du mois d'avril 2010 le thème : « *Les grands hommes : quand femmes et hommes construisent l'histoire* »<sup>63</sup>. Le lien entre cette thématique et le travail déjà effectué au niveau local se fait donc clairement par le biais des personnages.

Ceci étant, tout l'enjeu de la thématique est de donner lieu à des offres particulières qui permettent de la rendre plus lisible pour le visiteur. Pour que cette thématique devienne pleinement fédératrice et que les porteurs de projet se l'approprient, un travail de prospective et de sollicitation est alors à entreprendre.

---

<sup>62</sup> Confer annexe n°9. Schéma de présentation de la thématique : Ce schéma est celui qui a été présenté lors du comité de pilotage de validation de la thématique, fin mars 2010.

<sup>63</sup> Confer annexe n°10.

### 3) Prospector, solliciter, impulser des initiatives : animer un réseau

#### a. De la thématique à l'offre : trouver des lieux « ressources »

Concrètement, la thématique des JEP se traduit chaque année par un ensemble d'offres (expositions, visites guidées, parcours balade, projection de films...), regroupées au sein du « cahier central<sup>64</sup> » du programme. Dans le cas présent, il nous fallait donc trouver des lieux « ressources », qui puissent illustrer les personnages mis en avant, et les thématiques qu'ils évoquent. Un exemple : pour montrer que Lyon a toujours été un carrefour des circulations, nous avons choisi le personnage d'Agrippa, fondateur d'un réseau routier en étoile tout autour de Lyon, reliant à la ville à la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Germanie et la Bourgogne. Le musée gallo-romain de Fourvière paraissait alors le lieu tout à fait adapté pour créer une offre sur ce sujet. Un partenariat s'est ainsi installé avec les conservateurs et responsables des publics du musée, pour organiser une médiation particulière (jeux, visites guidées, conférences) et la réalisation de dépliants de visite. Ceci étant, ce travail de « mise en offre » de la thématique s'est révélé ne pas toujours être évident. La sélection des personnages a du être remaniée fréquemment selon les offres qui se sont dessinées au fur et à mesure.

Plusieurs étapes ont guidé ce travail de recherche de « lieux ressources ». Je suis d'abord allée à la rencontre des interlocuteurs principaux avec lesquels nous travaillons en groupe restreint : les Archives municipales, la Bibliothèque municipale, le RIZE Centre mémoires et sociétés de Villeurbanne, le musée urbain Tony Garnier, la direction des affaires culturelles de la Ville de Caluire et Cuire, Philippe Lamy de la Direction Aménagement urbain de la Ville de Lyon, et les correspondants de l'Ecole Normale Supérieure. Au cours de ces entretiens, il s'agissait de présenter le projet, la thématique 2010, et trouver ensemble la manière dont la structure concernée pourrait s'impliquer. Pour que ces entretiens puissent être constructifs, j'ai identifié au préalable sur quel registre ou sur quel personnage de la thématique la structure concernée pouvait proposer une offre, en m'appuyant sur les collections de la structure lorsqu'il s'agissait d'un musée ou autre institution culturelle, ou sur les caractéristiques et sites du territoire lorsqu'il s'agissait de rencontrer les services culturels. Ce travail de prospective et de sollicitation m'a aussi permis de me familiariser avec le territoire du Grand Lyon, et de mieux connaître nos interlocuteurs.

Pour d'autres offres, le travail de prospective a demandé plus de recherches. En effet pour certains personnages ou thématiques, le lieu ressource n'était pas forcément évident à

---

<sup>64</sup> Confer pages centrales du programme des JEP 2010, annexé au mémoire.

identifier, d'autant plus lorsqu'il s'agit de trouver des lieux ressources « exceptionnellement » ouverts au public. Quelques exemples : le personnage d'Henri Germain, fondateur du Crédit Lyonnais, a été retenu pour illustrer l'importance de l'activité économique et financière à Lyon. La Chambre de Commerce et d'Industrie ne pouvant ouvrir lors des JEP, nous nous sommes tournés vers le siège du Crédit Lyonnais, situé en plein cœur de Lyon rue de la République. Autre situation : sur la thématique 'carrefour des terroirs - gastronomie', plusieurs lieux exceptionnellement ouverts ont été sollicités : les Halles de Lyon, l'Institut de formation Paul Bocuse à Ecully, les Caves de l'épicerie Bahadourian, le restaurant la mère Brazier, avec également des réponses négatives (Marché de gros de Corbas par exemple).

Enfin, les démarches entreprises par rapport à la thématique 'carrefour des populations - parcours d'immigrés' illustrent les difficultés et enjeux de cette phase de mon stage. Plusieurs contacts ont d'abord été pris avec l'association Aralis<sup>65</sup>, avec laquelle un partenariat avait été instauré l'année dernière. L'association n'étant pas en mesure de renouveler sa participation cette année, c'est alors avec Daniel Pelligra, anthropologue et réalisateur de cinéma, que nous avons travaillé. L'idée a été proposée de monter avec lui une série de projections de films s'intéressant au patrimoine de l'immigration « en images ». Plusieurs salles de projection possibles ont alors été contactées, sur Givors, Vénissieux, Vaulx en Velin, et Lyon.

Cette présentation détaillée de certaines offres aura permis de mieux comprendre comment les offres liées à la thématique se sont construites pour les JEP, et quelle a été ma contribution pour ce faire.

#### *b. Inviter l'ensemble des communes à participer*

Au cours de cette phase de construction des offres, l'accent a été mis sur la participation des communes qui ne faisaient pas partie du programme des JEP en 2009, soit 16 communes sur l'ensemble de l'agglomération. Le comité de pilotage avait en effet émis comme recommandation de diminuer ce chiffre.

Pour encourager ces communes à s'investir en 2010, j'ai d'abord commencé par prendre connaissance de l'histoire et des spécificités de chaque commune, afin d'identifier des éléments de leur patrimoine pouvant être mis en valeur. Ensuite, j'ai identifié les associations et services culturels qui pouvaient être mobilisés pour proposer une offre. Pour la commune de la Tour de Salvagny par exemple, mes recherches m'ont amené à découvrir que cette

---

<sup>65</sup> Association Rhône-Alpes pour le Logement et l'Insertion Sociale, s'investissant sur les questions d'immigration à travers la mission « Traces », forum régional des mémoires d'immigrés.

commune, lieu de passage vers Paris et Lyon, représentait le premier relais de poste au départ de Lyon au Moyen Age. Cet élément historique s'inscrit donc tout à fait dans la thématique 'carrefour des circulations et des transports', permettant de mobiliser les porteurs de projets locaux avec une proposition établie et cohérente. Contacter les associations locales de valorisation du patrimoine de cette manière change tout à fait le regard de ces communes ; le sentiment d'être valorisé encourage leur participation et leur investissement. Pour d'autres communes en revanche, les démarches n'ont pas pu aboutir à une offre, mais les pistes sont ouvertes pour les années suivantes. Sur la commune de Saint-Genis-les Ollières par exemple, les contacts pris ont fait se rencontrer l'association Le Tabagnon-Groupe de recherche et d'histoire de Saint-Genis-les-Ollières avec les services culturels de la commune, pour envisager une collaboration pour l'année suivante. Au final, sur les 16 communes non participantes cette année, 8 sont inscrites en 2010 au programme des JEP. Là aussi, ce travail de prospective m'a permis d'appréhender de manière plus fine les spécificités du territoire, de mieux comprendre comment fonctionnent les associations de valorisation du patrimoine, porteurs de projet principaux à l'échelle locale.

Cette phase de prospective et de sollicitation a donc constitué le cœur de mon stage durant les mois d'avril et mai. L'aboutissement de ces initiatives se concrétise au moment du retour des questionnaires de participation. Comme il a été évoqué précédemment, le système de coordination partagée prévoit que les questionnaires soient envoyés et réceptionnés par la DRAC. Pour vérifier que l'ensemble des offres soit pris en compte, cette phase de travail implique une collaboration étroite entre Mission Site historique et DRAC, en se répartissant les relances et les relectures à effectuer.

Chaque questionnaire réceptionné est enregistré et saisi, pour aboutir à un « pré programme » sous format Word. L'étape logique suivante correspond à la mise en communication du programme, animée par la Direction de la communication externe du Grand Lyon en coordination avec la Mission Site historique, la DRAC et les correspondants communication de chaque commune.

#### **4) La mise en communication du programme : privilégier la lisibilité et l'accessibilité**

##### *a. Objectifs généraux*

Le dispositif de communication est l'outil essentiel mis à disposition par le Grand Lyon pour les Journées européennes du patrimoine, représentant un budget de l'ordre de

100 000 euros. Michel Kneubuhler souligne d'ailleurs l'importance de l'information pour le public des JEP : « *Pour tous, le nombre et la fréquence des reportages et des informations sur la manifestations dans les médias constituent un rappel indispensable*<sup>66</sup> ».

Le Grand Lyon a fait ce choix de porter le maximum de son soutien et des moyens alloués sur la campagne de communication, en se fixant trois objectifs : donner envie de participer à l'événement, inciter les publics à la mobilité sur tout le territoire, mettre en valeur la richesse et la diversité du patrimoine<sup>67</sup>. Les JEP se déroulant sur deux jours uniquement, il apparaît en effet cohérent et justifié de favoriser une visibilité maximale de l'événement sur toute l'agglomération, au cours de l'été et à la rentrée, période chargée en festivités culturelles. Un panel large d'outils de communication est alors proposé et mis à la disposition des communes.

b. Les « kits » communication et signalétique proposés aux communes

Tout d'abord, la Direction de la communication propose à l'ensemble des services communication de toutes les communes du Grand Lyon ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Lyon et aux 9 arrondissements, de leur transmettre un « kit communication ». Ce kit comprend des affiches en différents formats et personnalisables, le visuel du logo des Journées du patrimoine en différents formats, et des affiches de signalétique avec les dates de la manifestation. Il permet aux communes de s'approprier ces éléments, pour ensuite relayer l'information dans les magazines municipaux et la presse locale.

D'autre part, la Direction de la communication du Grand Lyon offre la possibilité à l'ensemble des sites participants de disposer d'une signalétique particulière pour les JEP. Cette signalétique consiste en des panneaux d'affichage annonçant les horaires de la manifestation prévue sur le site concerné. Le Grand Lyon se charge de la livraison et de l'installation des panneaux sur les lieux. En 2009, 250 sites ont répondu positivement à cette demande sur 26 communes (dont 85 sites hors Lyon). Cette année, 29 communes seront équipées de signalétique. Dans la répartition des tâches, c'est la Direction de la communication du Grand Lyon qui se charge de proposer ces kits aux sites participants des communes du Grand Lyon hors Lyon. Pour cela, ce sont les mairies des communes qui sont contactées et font ensuite le relais auprès des sites participants de leur commune. Les sites

---

<sup>66</sup> LEROY, François (dir). « Publics et usages des Journées européennes du patrimoine, Enquête réalisée auprès des visiteurs de 6 sites en Rhône Alpes ». Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, Direction régionale des affaires culturelles Rhône Alpes, Mars 2000.

<sup>67</sup> Mission Culture du Grand Lyon. « Journées européennes du patrimoine, Bilan et perspectives ». Communauté urbaine de Grand Lyon : Lyon, février 2010, page 9.

participants des 9 arrondissements de Lyon sont en revanche contactés au cas par cas par la Direction de la communication de la Ville de Lyon.

c. Le programme papier : réalisation, diffusion et affichage

Le cœur du dispositif de communication relève du programme papier. Il est réalisé par une agence de communication sélectionnée au mois de juin 2010. Cette agence est en charge également de la conception du visuel du logo JEP de l'année, et de l'agencement du site Internet. L'agence de communication part donc du « pré programme » Word établi par la DRAC pour ensuite le mettre en page et travailler le graphisme. Cette étape, commençant mi-juillet, implique des va et vient fréquents entre la Mission Site historique et l'agence de communication pour relire, raccourcir, vérifier toutes les informations fournies, jusqu'au bon à tirer remis début août. D'une trentaine de pages au total, ce programme répertorie l'ensemble des 500 offres proposées à travers un classement à la fois géographique et thématique pour les pages du « cahier central ». Diffusé à 100 000 exemplaires, le programme est disponible une semaine avant l'événement sur les lieux de visite, dans les agences Transports en Commun de l'agglomération Lyonnaise, et au Pavillon de l'Office de Tourisme et des Congrès. Le système de coordination partagée fixe la répartition de la distribution des programmes entre la DRAC et la Direction de la communication du Grand Lyon.

Pour anticiper la diffusion des programmes et accentuer la visibilité de l'événement, un plan d'affichage urbain d'une centaine de panneaux est mis en place du 15 au 22 septembre, accompagné d'un affichage supplémentaire de 300 panneaux sur les devantures de commerce en Presqu'île et arrondissements limitrophes, du 7 au 21 septembre. De plus, des cartes postales dites « cartes com' » sont mises à disposition à partir du 1<sup>er</sup> septembre sur un réseau de lieux culturels lyonnais (30 000 exemplaires).

Enfin, la diffusion du programme est assurée sur Internet, vecteur d'information d'ailleurs le plus consulté.

d. Les innovations mises en place pour le site Internet

Les études menées en 2009 montrent que les pages dédiées aux JEP sur le site Internet du Grand Lyon ont attiré plus de 95 000 visiteurs uniquement lors du week-end des JEP, et plus de 36 000 visiteurs pendant les trois semaines d'ouverture des pages, soit une augmentation de plus de 17% par rapport à 2008. Internet se révèle donc être une source d'information fortement prisée par les visiteurs.

Dès lors, la Direction de la communication du Grand Lyon a entrepris en 2010 plusieurs innovations pour renforcer cet outil et le doter de nouvelles fonctionnalités. Tout d'abord, la présentation des animations à partir d'une cartographie Google Maps est reconduite, et enrichie d'un système de recherche multicritères. Ceci permet au visiteur de concocter son « panier », en sélectionnant des offres selon ses goûts et préférences. Les critères proposés concernent par exemple le lieu ou le type d'animation (expos, balade, films...). Par ailleurs, pour donner une dimension plus ludique au site, les visiteurs ont la possibilité de participer à un concours photo, en postant leurs photos des JEP sur le site Internet. Un jury composé de Jacques Damez, directeur de la galerie le Réverbère, désignera les trois gagnants.

e. Les « fiches visite »

Pour compléter le programme des JEP, contenant des informations avant tout utiles et pratiques, le plan de communication prévoit également la réalisation de dépliants appelés « fiche visite ». Ces dépliants viennent approfondir un sujet ou mettre en valeur certaines offres emblématiques du programme. Cette année, cinq fiches visite ont été rédigées, notamment autour des offres proposées par le musée gallo-romain et la maison du fleuve Rhône, particulièrement riches cette année. Je me suis chargée par ailleurs de rédiger deux autres fiches visite, l'une sur le thème 'carrefour des populations et des terroirs', et l'autre sur le thème 'carrefour des idées-développement de la presse féministe à Lyon'.

Chacune de ces fiches visite est diffusée entre 1000 et 2500 exemplaires, à l'Office de Tourisme et dans les lieux de visite concernés par le thème.

f. Les opérations menées vis-à-vis de la presse

La mise en communication du programme ne s'adresse pas seulement aux visiteurs mais concerne également la presse, relais d'information essentiel. Pour cela, plusieurs opérations ont été menées par la Direction de la communication du Grand Lyon, en coordination étroite avec la Mission site historique. Nous avons ensemble conçu et réalisé le dossier de presse, présenté en conférence de presse le 24 juin 2010<sup>68</sup>. Au cours de l'été, plusieurs visites de presse ont été organisées pour les journalistes. Le contenu de ces visites a été choisi en mettant l'accent sur des offres particulières et inédites, de manière à sensibiliser la presse sur la thématique 2010 et sur le message que le Grand Lyon souhaite transmettre.

---

<sup>68</sup> Confer annexe n°11.



Ainsi, afin de mettre en avant la notion de patrimoine immatériel et de patrimoine naturel, une visite a été programmée au jardin pédagogique des Allivoz, situé dans le Grand Parc de Miribel Jonage, sur les communes de l'Est lyonnais. D'autre part, afin de valoriser les partenariats établis en 2010 avec les communes du Sud de l'agglomération et à l'échelle de la Région Urbaine Lyonnaise, d'autres visites ont été organisées à Bourgoin Jallieu, Rive de Gier ou encore Saint-Chamond. Il s'agit par là d'inciter les journalistes à se détourner de la vision classique et traditionnelle du patrimoine bâti, pour véhiculer une image des Journées européennes du patrimoine plus élargie et contemporaine.

Ces quatre derniers paragraphes ont retracé l'ensemble des étapes suivies tout au long de mon stage et structurant la mission de coordination des JEP du Grand Lyon. Pour terminer sur cette partie descriptive des activités menées, je souhaiterais approfondir une mission parallèle qui m'a été confiée : la préparation d'une exposition inaugurée pour les JEP à l'Hôtel de Ville de Lyon, portant sur l'histoire, l'architecture et les décors de l'édifice.

## **5) Mission particulière : Conception d'une exposition à l'Hôtel de Ville**

### *a. Naissance du projet*

Une opération avait été lancée il y a quelques années par l'adjoint à la culture Patrice Béghain pour les Journées européennes du patrimoine à l'hôtel de ville. Cet édifice fait en effet partie des monuments les plus visités lors du week-end des Journées du patrimoine, avec l'opéra notamment. Au vu de cette fréquentation importante, il est alors apparu opportun d'y proposer une animation particulière, pour accompagner la visite traditionnelle des Salons. Patrice Béghain a alors mis en place le projet d'y exposer des œuvres inédites des collections des musées de la Ville, permettant ainsi de faire connaître ces institutions et inviter le visiteur à les découvrir plus en détail.

Cette année, la Direction de la Communication de la Ville de Lyon a souhaité renouveler ce projet d'exposition, tout en établissant un lien plus direct avec l'Hôtel de Ville et son histoire. Cette exposition pourra en effet être présentée non seulement lors des Journées européennes du patrimoine, mais aussi pour d'autres manifestations comme l'accueil des nouveaux arrivants par exemple. Nous avons alors échangé ensemble pour affiner le projet, et répondre à ce nouvel objectif. Au fil des discussions, les grands axes et le principe de cette exposition ont été établis : les dix panneaux prévus pour l'exposition retraceront à la fois la

construction de l'édifice, les grands événements traversés par l'hôtel de ville au fil de l'histoire, ainsi que les évolutions architecturales et la décoration intérieure et extérieure. Ces panneaux sont illustrés à partir de photographies d'œuvres des collections et fonds des musées de Lyon, ce qui permet de conserver ce clin d'œil sur les institutions culturelles de la ville proposé par le projet initial de Patrice Béghain.

Le cahier des charges de la préparation de cette exposition s'est alors organisé de la manière suivante : j'ai été chargée de la conception de cette exposition (recherches, synthèse, écriture des textes, collecte des visuels). Le relais a ensuite été passé à la Direction de la communication pour la réalisation graphique des panneaux.

### *b. Déroulé de l'expérience*

Avant de débiter mes recherches, j'ai commencé par définir clairement les questions auxquelles cette exposition cherche à répondre. Dans la logique des JEP, il s'agit d'établir des passerelles entre passé et présent, pour permettre au public d'imaginer l'évolution du profil de l'hôtel de ville et de son environnement (Terreaux, Comédie). Il s'agit donc de se demander Pourquoi et dans quel contexte l'hôtel de ville a-t-il été construit? Quels architectes et artistes ont contribué à cette réalisation ? Comment l'hôtel de ville et son architecture ont-ils été marqués par les grands événements historiques traversés ? Comment l'édifice se distingue-t-il par ses décorations? En quoi peut-on parler d'une « vitrine » des talents artistiques lyonnais?

Je suis ensuite passée à la phase de recherches documentaires, à partir d'ouvrages consacrés à l'hôtel de ville. Pendant cette étape, j'ai travaillé en collaboration avec les conservateurs des institutions culturelles de la ville et notamment les Archives municipales, ayant réalisé une chronologie précise de l'édifice au moment des rénovations de 2006. Ces recherches ont abouti à un premier scénario de l'exposition, construit autour de quatre axes principaux<sup>69</sup> : le récit de la construction, l'hôtel de ville témoin des évolutions politiques et historiques, les rénovations et restaurations du XXe siècle, et la symbolique de la décoration intérieure de l'édifice.

Ce premier scénario a été validé d'une part par le service du Protocole et la Direction de la communication, et d'autre part auprès des conservateurs des musées de la Ville. Suite à cela, j'ai entrepris la rédaction des textes de chacun des dix panneaux, tout en identifiant parmi les collections des musées les illustrations possibles. La rédaction des textes a

---

<sup>69</sup> Confer annexe n°12.

représenté un exercice à la fois stimulant, puisqu'il s'agit de faire passer une information de manière claire, courte, tout en conservant un contenu le plus précis et complet possible. Cet exercice a aussi ce côté frustrant au vu des contraintes graphiques données (600 caractères par panneaux).

La recherche des visuels m'a donné l'occasion d'être en contact avec les conservateurs et chargés de documentation des musées de la Ville, expérience enrichissante pour comprendre comment vivent les collections et fonds d'un musée, et chercher à trouver une adéquation la plus appropriée possible entre textes et illustrations. Une fois les textes écrits et validés et les visuels recueillis, le relais a été passé à la Direction de la communication pour la réalisation graphique des panneaux, fabriqués au début du mois de septembre.

La réalisation de ce projet d'exposition m'aura beaucoup appris à plusieurs titres. Tout d'abord, cette mission m'a donné l'occasion de me placer non plus en coordinateur mais réellement en porteur de projet. L'intérêt représenté est aussi celui d'imaginer un projet qui puisse être pérenne, construire une exposition qui puisse trouver différents usages, et donc différents publics. D'autre part, à titre personnel, la préparation de cette exposition m'aura permis de me rapprocher de mon attrait pour l'histoire de l'art, et de confirmer mon intérêt pour ce type de missions.

## **Conclusion de l'expérience de stage**

Pour conclure sur cette expérience de stage, je soulignerai d'abord les bénéfices retirés par le fait d'avoir pu suivre la réalisation d'un projet depuis sa conception. A travers cette mission consacrée à la coordination des Journées européennes du patrimoine, j'ai pu être confrontée à des tâches variées, tout en comprenant au fur et à mesure les enjeux culturels, patrimoniaux et territoriaux liés à la préparation de cet événement. La confiance qui m'a été accordée m'a donné l'occasion de me sentir responsable des actions mises en place dans le cadre des JEP, et l'envie aujourd'hui d'esquisser des pistes d'évaluation et d'amélioration pour les éditions suivantes. Par ailleurs, ce stage a été enrichissant pour découvrir et côtoyer le fonctionnement d'une collectivité territoriale, et mesurer les obstacles administratifs qui peuvent parfois mettre en cause la réalisation d'un projet. Enfin, ce stage a été une expérience d'adaptation enrichissante par rapport aux difficultés représentées par le rôle de coordinateur. Les contacts créés ces derniers mois ont ainsi été particulièrement intéressants pour comprendre comment parvenir à rassembler des acteurs qui naturellement ne seraient pas amenés à travailler ensemble, à solliciter des initiatives nouvelles, à trouver un « art du compromis ».

## **PARTIE III : LES ENJEUX DE LA COORDINATION D'UN EVENEMENT CULTUREL A L'ECHELLE COMMUNAUTAIRE**

### **Introduction**

#### *Constats et questionnements*

Pour guider mon travail, je suis partie de plusieurs constats. Depuis 2005, le Grand Lyon a pris la compétence de soutien financier et coordination de plusieurs manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération, dont les Journées européennes du patrimoine. Cette prise de compétence, même si elle n'est pas définie et institutionnalisée comme une compétence culture ou patrimoine au sens strict, constitue une marque certaine de l'intervention de la communauté urbaine dans le champ culturel. Résultant de la loi Chevènement de 1999 demandant aux communautés urbaines d'exercer de nouvelles compétences dans le champ du développement et de l'aménagement économique, social et culturel, cette compétence a induit une redéfinition du partage des rôles entre les communes et la reconfiguration des partenariats avec l'Etat : système de coordination partagée avec la Drac Rhône Alpes dans le cas des JEP, et dans le cas des Biennales co-définition entre le Grand Lyon et l'Etat des conventions pluriannuels d'objectifs avec l'association des Festivals Internationaux<sup>70</sup>.

Ce constat témoigne du poids effectivement croissant des groupements de communes dans les politiques culturelles depuis ces dix dernières années. Même s'il s'agit d'une situation encore en progression, dont les avancées sont tout à fait « variables et hétérogènes<sup>71</sup> », le rôle des groupements de communes<sup>72</sup> dans la vie culturelle nationale est aujourd'hui en réel développement. Pourtant, les structures de coopération intercommunale n'avaient pas de vocation culturelle particulière lors de leur création, et se trouvaient avant tout destinées à la gestion des services publics urbains (eau, voirie, logement, déchets...). Cependant, devant l'ampleur du mouvement intercommunal, la multiplication de ces

---

<sup>70</sup> Communauté urbaine du Grand Lyon, Commission Finances et Institutions. « Transfert de compétences - Coordination ou soutien financier à des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération ». Délibération n° 2004-2043, 12 juillet 2004.

<sup>71</sup> DELVAINQUIÈRE Jean-Cédric et DIETSCH Bruno (Dir). « L'intercommunalité culturelle : un état des lieux ». Paris : Direction des études, de la prospective et de la stratégie, octobre 2008. Synthèse réalisée d'après le rapport d'étude d'Emmanuel NÉGRIER, Julien PRÉAU et Philippe TEILLET (sous la dir. de), *L'Intercommunalité culturelle en France*, Grenoble, Observatoire des politiques culturelles, février 2008, page 1.

<sup>72</sup> Comme dans l'étude citée, on entend ici par groupements de communes : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, syndicats d'agglomération nouvelle.

structures, du nombre de communes qui s’y investissent, et la concentration spatiale de la population nationale dans les agglomérations, les politiques culturelles, tout comme les autres politiques publiques locales, ont été amenées à se reconfigurer<sup>73</sup>. Le niveau communal se trouve en effet dépassé, moins adapté, et ne permet pas toujours de dégager des ressources suffisantes. Dans ce contexte, l’échelon intercommunal apparaît être un niveau d’action plus cohérent aujourd’hui, dans le champ d’action culturel entre autres.

C’est à partir de ces constats que j’ai choisi comme axe de travail l’analyse de la manifestation des Journées européennes du patrimoine au regard de la compétence de coordination prise par le Grand Lyon. Je me suis alors demandé quel était le sens des JEP au regard du projet territorial de l’agglomération, et quels impacts de cette manifestation pouvaient renforcer la stratégie du Grand Lyon ? En quoi la prise de compétence de coordination des JEP à l’échelon communautaire peut-elle participer à un véritable projet de territoire ? Permet-il de générer une logique plus collective au sein de l’agglomération ? Dans quelle mesure est-ce un niveau d’action intelligent et approprié pour le territoire et son image ? Cette série de questions m’a amené à rappeler un certain nombre de définitions concernant les notions de stratégie, de territoire, et d’image.

#### *Quelques définitions : stratégie, territoire, leviers du pouvoir urbain*

Les dernières décennies ont vu l’avènement clair du rôle des espaces urbains et des agglomérations. Jean Haentjens parle du « retour des villes européennes », en montrant que ce mouvement n’est pas seulement urbain, mais aussi politique, social, culturel, économique, démographique. Pour lui, ce qui a changé, c’est la manière d’exercer le pouvoir urbain, désormais guidée par la compétition et la nécessité de se distinguer, dans une logique entrepreneuriale, stratégique<sup>74</sup>. Aujourd’hui, toutes les villes et agglomérations réfléchissent à leur positionnement, à leur image, et perfectionnent leur « capacité à faire parler d’elles ». Derrière les stratégies, il y a toujours au départ une idée de ville, une image plus ou moins fantasmagique, rêvée<sup>75</sup>. En ce sens, ces espaces ont tout intérêt à multiplier les événements, pour véhiculer et installer l’idée d’un endroit qui « bouge ». Les Journées européennes du patrimoine peuvent être analysées au premier abord selon cette approche, comme une manifestation cherchant avant tout à révéler la créativité du Grand Lyon.

---

<sup>73</sup> Delvainquière Jean-Cédric et Dietsch Bruno (Dir). « L’intercommunalité culturelle : un état des lieux ». op. cit. page 2.

<sup>74</sup> Haentjens, Jean. *Le pouvoir des villes*. La Tour d’Aigues : Editions de l’Aube, 2008.

<sup>75</sup> Ibid.

Ceci étant, la logique stratégique du pouvoir urbain ne s'arrête pas aux questions d'image, de communication et de marketing. Ce qui fait la durée d'une stratégie, c'est son adaptabilité, sa capacité à s'appuyer sur une réalité territoriale tangible<sup>76</sup>. Il convient alors de préciser ce que l'on entend à travers le concept de territoire. Souvent qualifié de concept « valise »<sup>77</sup>, le territoire constitue plus qu'un espace aménagé et équipé d'un ensemble de ressources. Outre son rôle de lieu d'échanges et de production de richesses, il a aussi pour fonction de rattacher les hommes entre eux, de « dresser des ponts », et s'affirme alors comme un espace de partage et de vision commune<sup>78</sup>. On comprend ainsi mieux le lien étroit entre stratégie et territoire : la stratégie modélise la manière dont le territoire est pensé dans le futur, elle lui donne toute son épaisseur. Une distinction est à noter entre futur « programmé » et futur « délibéré »<sup>79</sup>, qui illustre l'importance de la société civile dans la définition de la stratégie. La stratégie cherche à établir une proximité quotidienne avec les citoyens, en intégrant un champ très vaste de domaines d'interventions.

### *Problématique et axes de réflexion*

Ayant posé ces définitions essentielles de manière plus claire, la problématique de notre travail peut être précisée et affinée : en quoi les Journées européennes du patrimoine participent-elles à donner sens et épaisseur au projet territorial du Grand Lyon ? En quoi les JEP s'inscrivent-elles dans la stratégie globale et de long terme de l'agglomération ? Deux grands axes orienteront ma réflexion. D'une part, les JEP représentent un outil pour donner une lecture culturelle et patrimoniale du territoire. Par là, cet événement contribue à fabriquer un certain « esprit des lieux », c'est-à-dire à renforcer l'identité du territoire, en établissant des liens entre la population et son environnement proche. D'autre part, les JEP peuvent favoriser également l'appropriation et la création d'une « culture partagée » du territoire, au sein de la population mais aussi parmi les entités communales. Des synergies sont en effet envisagées entre les territoires ; des passerelles sont créées pour apprendre à travailler ensemble, à partir d'éléments historiques et patrimoniaux fédérateurs.

Cette étude s'appuiera sur plusieurs ouvrages, sur l'expérience vécue au cours des derniers mois, ainsi que sur plusieurs entretiens réalisés avec Céline Cadieu, conservatrice du patrimoine du département du Rhône, Catherine Romeyer, chargée de développement à

---

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> Goux-Baudiment, Fabienne. *Quand les territoires pensent leurs futurs*. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 200.

<sup>78</sup> Ibid.

<sup>79</sup> Ibid.

l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon, et enfin Michel Kneubuhler, ancien chargé de communication et responsable du centre d'information et de documentation de la DRAC.

## **I. Coordonner les JEP à l'échelle communautaire : donner une lecture culturelle du territoire**

Lors de la prise de compétence du Grand Lyon sur les JEP, deux possibilités d'action se sont présentées: « *soit prendre en compte les 500 offres de toutes les communes, commune par commune — ce qui légitimait leurs actions, mais sans créer de plus value ; soit enclencher un travail susceptible de construire une vision culturelle du territoire<sup>80</sup>* ». C'est cette deuxième option qu'a pris le Grand Lyon, et que nous allons ici détailler.

Faire découvrir le territoire et ses spécificités apparaît une condition préalable nécessaire pour construire un projet d'agglomération solide et collectif. En cela, la coordination des Journées européennes du patrimoine à l'échelle communautaire représente une occasion particulière pour porter à connaissance l'histoire et l'héritage de l'environnement proche. Permettre à la population de voir autrement les espaces qu'elle côtoie au quotidien le temps d'un week-end permet d'engager un récit d'agglomération autour de ce qui peut être désigné comme « l'esprit des lieux ».

### **1) Une lecture élargie du patrimoine**

La lecture culturelle du Grand Lyon donnée lors des JEP se veut attentive à toutes les dimensions du patrimoine, en dépassant la vision traditionnelle du patrimoine bâti.

#### *a. Comment la conception du patrimoine s'est étirée*

Lors du débat « Le Patrimoine autrement dit ; construire de la valeur dans l'agglomération », organisé dans le cadre des 40 ans du Grand Lyon en décembre 2009, Nadine Gelas ouvre le propos en rappelant comment le Grand Lyon a été et est toujours

---

<sup>80</sup> Bruno Delas, cité dans Programme de recherches territorialisées Rhône Alpes. « *L'expérience de l'espace métropolitain vue par les acteurs institutionnels* ». Compte rendu de la 2<sup>ème</sup> séance du séminaire « Les formes de l'urbanité dans une métropole en chantier : politiques et processus à l'œuvre sur l'aire urbaine lyonnaise », Le Rize, Villeurbanne, 15 mars 2010.



confronté au patrimoine à travers les politiques qu'il conduit : « *En fabriquant nos villes et nos agglos, le Grand Lyon modèle et construit le patrimoine* ».

La conception large du patrimoine portée par le Grand Lyon n'est cependant pas si commune. Pour beaucoup, le patrimoine et les JEP sont souvent liés « aux pierres » et aux monuments historiques. « *C'est grâce à l'action des associations et porteurs du patrimoine que l'on a étiré la conception du patrimoine ; puis les collectivités et les institutions publiques ont permis de diffuser cette idée dans le grand public* » explique Michel Kneubuhler.

Cette dialectique entre attentes du public, impulsion des associations, et réponses des institutions se vérifie par exemple pour la prise en compte des espaces naturels parmi les éléments du patrimoine. Frédérique Rosche Rigon, directrice de la Fédération Rhône Alpes du Patrimoine Naturel (FRAPNA) évoque ainsi le cas du parc naturel de la Feysine à proximité de Villeurbanne : « *C'est la mobilisation des associations et des habitants qui a permis d'adopter le parti pris de préserver l'espace naturel de la Feysine, pour en faire un site à vocation pédagogique et éducative*<sup>81</sup> ». A l'intérieur du programme des JEP 2010, les offres liées à la découverte du patrimoine naturel occupent une place importante et sont fortement sollicitées par le public. De nombreuses animations sont ainsi proposées par la FRAPNA, la maison de l'Environnement, les associations La Pie Verte et Roch'Nature, le Syndicat Mixte du Rhône des Iles et des Lônes à Vernaison. Cette année, un partenariat s'est particulièrement développé avec le Grand Parc Miribel Jonage de Vaulx en Velin<sup>82</sup>. Pour ce site, les JEP constituent une opportunité à saisir afin de révéler le potentiel offert par cet espace naturel, et valoriser ainsi l'image de l'Est lyonnais.

La même démonstration peut être reprise pour signifier la considération du patrimoine industriel par le Grand Lyon. Depuis plusieurs années, plusieurs entreprises jouent le jeu des JEP et font découvrir les coulisses de leur industrie : l'usine des eaux de Caluire, la centrale hydroélectrique de Cusset, le périphérique Nord, le centre de maintenance Sncf de Vénissieux, les ateliers Renault Trucks et l'ancienne usine Berliet. Cette année, l'ouverture exceptionnelle de l'ancienne usine TASE, sur le site du Carré de Soie entre Villeurbanne et Vaulx en Velin, témoigne tout à fait de l'ouverture des champs du patrimoine. La valeur de cette ancienne usine de fabrication industrielle de soie artificielle datant de 1925 vient d'une part de son architecture remarquable mais aussi de toute l'histoire industrielle qu'elle retrace : « *C'est ici*

---

<sup>81</sup> « Le Patrimoine autrement dit, construire de la valeur dans l'agglomération », op. cit.

<sup>82</sup> Le Grand Parc Miribel Jonage est un site de 2200 hectares de nature préservée, comprenant également un lac de 350 hectares, qui propose des activités sportives et nature toute l'année.

*l'histoire des ouvriers immigrés au cours du XX<sup>ème</sup> siècle (russes, polonais, arméniens, hongrois, italiens, espagnols, maghrébins, portugais), c'est l'histoire des gens qui ont habité dans les cités ouvrières, c'est la mémoire ouvrière et la vie de tout un quartier* » affirme José Bérenguer, président de l'association du Cercle de la Soie rayonne.

Le patrimoine immatériel rentre donc lui aussi en ligne de compte dans la vision portée par le Grand Lyon. Xavier de la Selle, directeur du Rize - Centre mémoire et sociétés de Villeurbanne, évoque la dimension immatérielle du patrimoine comme « *un ensemble de faits sociaux intimement liés aux consciences identitaires d'un groupe vivant sur un territoire, qui renvoie à la fois à des représentations du passé socialement partagées et à des identités présentes*<sup>83</sup> ». Pour les communes de l'agglomération qui peuvent porter cette fausse idée « *il n'y a pas de patrimoine dans ma commune*<sup>84</sup> », travailler autour du patrimoine immatériel peut permettre de donner un ancrage historique, territorial, un sentiment d'appartenance commune. L'exemple de l'ouverture de la maison « Chez Favier » à Vaulx en Velin illustre tout à fait cette évolution. Cette maison située en bord de la rivière Rize était initialement dévolue aux « guinguettes » des bords de rivière. Pour faire revivre ces guinguettes d'époque, le service culturel de la Mairie de Vaulx en Velin a organisé en 2009 un repas traditionnel avec animations musicales et exposition. Devant le succès de la manifestation, Nassredine Hassani, adjoint à la culture de Vaulx en Velin a souhaité renouveler l'expérience et proposer de nouvelles offres pour les JEP<sup>85</sup>. Pour l'édition 2010, l'ancien château de Vaulx en Velin ouvrira ses portes. Le cas de cette commune est donc tout à fait emblématique de la manière dont la vision large du patrimoine portée par le Grand Lyon permet à chaque commune de trouver une porte d'entrée pour participer aux JEP.

b. *Installer une réalité territoriale tangible*

Ce qui nous intéresse ici pour répondre à notre problématique, c'est l'intérêt que représente cette vision large du patrimoine véhiculée lors des JEP au regard du projet territorial du Grand Lyon. Donner une lecture culturelle du territoire à l'échelle communautaire constitue un atout, en ce sens qu'elle donne au Grand Lyon un ancrage historique et culturel fort. Se référer au passé et à l'héritage se révèle tout à fait pertinent pour

---

<sup>83</sup> Ibid.

<sup>84</sup> Bruno Delas, cité dans Programme de recherches territorialisées Rhône Alpes. « *L'expérience de l'espace métropolitain vue par les acteurs institutionnels* ». op. cit.

<sup>85</sup> Une réunion a été organisée mi-avril avec Nassredine Hassani et Sylvain Guillot, directeur des affaires culturelles de Vaulx en Velin, pour poursuivre la collaboration engagée avec cette commune depuis plusieurs années.

apporter une conception multi-temporelle des actions à envisager sur l'agglomération<sup>86</sup>. Cela permet de mettre en évidence certains éléments de la mémoire industrielle, géographique, historique, architecturale, qui peuvent ensuite guider l'agglomération dans ses choix stratégiques futurs. « *Le discours contemporain du Grand Lyon se fabrique à partir du passé. Il donne plus de pertinence et de proximité vis-à-vis du public local* » confirme Michel Kneubuhler. Pour lui, « *les bons usages des JEP viennent des collectivités territoriales*<sup>87</sup> ». Ce sont elles qui ont vraiment compris la logique de la manifestation, et comment l'inclure dans leurs stratégies territoriales. Elles ont su en faire « *un outil pour répondre aux attentes de la société, mettre en phase cette curiosité de la population pour les questions de mémoire, d'histoire, du passé* ».

Ainsi, choisir l'échelon communautaire pour coordonner les JEP donne l'occasion au Grand Lyon de dessiner un autre rapport au passé et au futur. En réactualisant les formes anciennes, il ne s'agit pas seulement de « vouloir naïvement faire resurgir le passé dans sa vérité originelle<sup>88</sup> », mais aussi d'examiner « les modalités de mise en présent du passé ».

## **2) Une lecture vivante, pour « aller à la rencontre » du patrimoine**

La lecture culturelle du territoire présentée lors des JEP doit néanmoins employer les outils adéquats pour être comprise et interprétée. Plusieurs éléments participent dès lors à en faire une lecture vivante, contribuant ainsi à instaurer du liant entre la population du Grand Lyon, public des JEP, et leur héritage commun.

### *a. « Voir le territoire autrement »*

Parmi les éléments propices à la rencontre du territoire, il est important de rappeler que les JEP concernent avant tout le patrimoine de proximité. L'accès du public aux lieux de visite est donc facilité puisque le public est invité à découvrir sous un nouveau jour son

---

<sup>86</sup> Roncayolo Marcel, « Mémoires, représentations, pratiques - réflexions autour du projet urbain » in Hayot Alain, Sauvage André (dir). *Le projet urbain, enjeux expérimentations et professions*. Actes du colloque "les sciences humaines et sociales face au projet urbain" organisé par l'INAMA et SHSTEST à Marseille les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 1997. Paris: Editions de la Villette, 2000

<sup>87</sup> Entretien avec Michel Kneubuhler.

<sup>88</sup> Godard Francis, Le temps des villes et le sens du rythme, in Hayot Alain, Sauvage André (dir). *Le projet urbain, enjeux expérimentations et professions*. Actes du colloque "les sciences humaines et sociales face au projet urbain" organisé par l'INAMA et SHSTEST à Marseille les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 1997. Paris: Editions de la Villette, 2000

environnement immédiat : 9 personnes sur dix sont domiciliées non loin du monument qu'elles visitent<sup>89</sup>.

Par ailleurs, l'esprit de gratuité et de bénévolat compte fortement pour développer la rencontre entre le public et le patrimoine. Le fait de ne pas payer conduit à un rapport inédit entre les « objets du patrimoine » et le public : « *Débarrassés de la contrainte budgétaire comme de la frustration de ne pas rentabiliser le prix payé pour accéder aux monuments, nombre de visiteurs vivent la visite de façon beaucoup plus détendue*<sup>90</sup> ». Céline Cadieu évoque de même les JEP comme une ouverture exceptionnelle et gratuite des monuments historiques et notamment privés, dont l'intuition d'origine s'est muée en « *week-end fêtes des initiatives en matière de patrimoine* ».

Proximité et gratuité sont donc les deux éléments majeurs intéressant des visiteurs dits « occasionnels » ou « exceptionnels », qui prennent souvent connaissance de l'événement au hasard ou à la dernière minute. Selon l'étude « Publics et usages des Journées européennes du patrimoine », ces visiteurs se disent guidés par la curiosité, la tentation de découvrir un « exotisme de proximité », comme une « incursion pour une fois dans un environnement en rupture avec les pratiques habituelles ».

#### *b. Le rôle du médiateur et de l'action culturelle*

Sans interactivité et intermédiaire, la rencontre avec le patrimoine ne peut se faire de manière naturelle. Lors des JEP, les visiteurs sont particulièrement en attente d'une médiation de qualité. Nous l'avons entendu plusieurs fois au cours des échanges et contacts pris pour monter un projet : « Moi le patrimoine, il faut que l'on m'explique ». Les JEP constituent une occasion appropriée pour mener une action culturelle pouvant par la suite s'établir sur le plus long terme.

Cette action culturelle attache de l'importance à la dimension inédite et aux « performances particulières ». En effet, ce qui attire le visiteur ce jour là, c'est de visiter un lieu sous une forme inattendue, en créant des liens avec d'autres activités artistiques. Par exemple, la compagnie Komplex Kapharnaum propose des projets artistiques et plurimédias lors des JEP, pour faire découvrir un territoire et son contexte. La compagnie sollicite le public pour une déambulation dans le quartier en mutation de la Soie à Vaulx en Velin « *où se croisent populations installées et nouveaux habitants, activités industrielles et commerciales*

---

<sup>89</sup> Leroy, François (dir). « Publics et usages des Journées européennes du patrimoine, Enquête réalisée auprès des visiteurs de 6 sites en Rhône Alpes », op. cit.

<sup>90</sup> Ibid

avec le pôle du Carré de Soie et aspect patrimonial<sup>91</sup>». La balade est ponctuée par des « animations photos, musique, parcours avec des danseurs, prises de sons... Les formes sont diverses et offrent autant de lectures de la ville » explique Maud Robert, coordinatrice du collectif Komplex Kapharnaum. La ville de Collonges au Mont d'or cherche également cette année à développer ces passerelles avec les activités artistiques, avec une après-midi « Rues en fête », faisant participer les habitants et les associations locales. Enfin, un autre exemple emblématique pour montrer comment le patrimoine peut être donné en lecture sous d'autres formes lors des JEP est celui des « Promenades Musicales » de l'Orchestre National de Lyon. Pour la troisième année consécutive, l'Orchestre National de Lyon part à la rencontre du public pour des concerts en petites formations de musiciens, dans des endroits insolites. « Les musiciens quittent leur queue de pie, enfilent un T-shirt et des baskets » raconte Martine Essayan, responsable des publics de l'Auditorium de Lyon. L'enjeu est donc double : rendre l'image de l'Orchestre national de Lyon plus accessible, et amener le public dans des sites patrimoniaux en exclusivité. Cette année, l'idée a été retenue d'organiser une série de concerts sur les berges du Rhône, mais aussi dans les forts militaires de l'agglomération - à Dardilly, à Feyzin, au Fort Saint-Jean et à la caserne Sergent Blandan à Lyon.

Par ailleurs, la médiation culturelle mise en place lors des JEP cherche à faciliter la rencontre avec le patrimoine du territoire en jouant sur le registre ludique, pédagogique, et éducatif. L'accent est mis sur les animations visant un public jeune et familial. Les propositions de balades en bateau illustrent cette volonté. L'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon organise ainsi des « Croisières Val de Saône » depuis le quai de la pêcherie à Lyon jusqu'à Collonges au Mont d'Or. Cette croisière incite à une découverte itinérante du « Patrimoine au fil de l'eau ». A Givors, au sud de l'agglomération, c'est à vélo que le patrimoine est donné en lecture. Des randonnées cyclistes familiales sont prévues cette année pour partir sur les traces de l'ancien canal de Givors, reliant la commune à Rive de Gier. Construit à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle par François Zacharie, ce canal avait pour ambition de relier l'Atlantique à la Méditerranée. Les JEP sont enfin l'occasion de valoriser les projets menés dans le cadre du programme « Le Patrimoine et Moi », développé en partenariat avec les écoles maternelles et primaires.

Le dispositif de médiation culturelle apparaît donc indispensable pour que la lecture culturelle du territoire proposée lors des JEP prenne la forme d'une rencontre, d'un dialogue vivant avec le patrimoine.

---

<sup>91</sup> Cité dans *Grand Lyon Magazine*, septembre 2009, n°30, page 3.

Cette première partie aura donc montré comment les JEP représentent plus qu'une simple ouverture des sites patrimoniaux. Elles produisent une relation nouvelle et vivante avec le territoire de proximité. Par conséquent, coordonner les JEP à l'échelon communautaire s'inscrit dans une stratégie territoriale pertinente, visant à dessiner une réalité territoriale concrète, basée sur « l'esprit des lieux ».

Ceci étant, faire connaître le territoire n'est qu'un préalable avant de faire émerger une réelle appropriation de cet espace. Là aussi, on peut voir en la coordination des JEP à l'échelon communautaire peut être une plus-value pour avancer vers la construction d'une « culture partagée » du territoire, vers l'émergence d'un « territoire du nous ».

## **II. Coordonner les JEP à l'échelle communautaire : s'approprier un territoire et un héritage commun**

L'appropriation de l'héritage du territoire concerne non seulement la population du Grand Lyon mais aussi les entités communales en tant que telles. En s'adressant simultanément à tous les grands lyonnais et en suscitant des coopérations entre acteurs locaux, les JEP contribuent à bâtir une stratégie de gouvernance métropolitaine fédératrice.

### **1) Faire émerger un sentiment de « vivre ensemble », un « rituel d'agglomération »**

Le dispositif de médiation des JEP précédemment cité ne participe pas seulement à créer du lien entre les lieux du patrimoine et le public, mais aussi entre les sujets eux-mêmes : « *Les Journées européennes du patrimoine contribuent à décentrer la question du patrimoine de l'objet (le monument historique) aux sujets (le public)*<sup>92</sup> ».

#### *a. Les JEP comme leviers d'intégration et de lien social*

La découverte des sites emblématiques d'un territoire amorce une démarche d'intégration au sein de cet espace : mieux connaître son environnement proche permet de s'y sentir plus à l'aise. « *C'est un réel levier pour mener des actions à l'échelle du quartier, de la commune, lancer une dynamique d'intégration*<sup>93</sup> », affirme ainsi Michel Kneubuhler.

---

<sup>92</sup> Leroy, François (dir). « Publics et usages des Journées européennes du patrimoine, Enquête réalisée auprès des visiteurs de 6 sites en Rhône Alpes », op. cit.

<sup>93</sup> Entretien avec Michel Kneubuhler

Plusieurs exemples d'animations témoignent de ce rôle rempli par les JEP. À Tassin-la-demi-lune, des « cafés-mémoire » sont organisés depuis deux ans, cherchant à créer un échange intergénérationnel pour retracer les souvenirs de la commune. De même en 2009, les animations variées et conviviales, mises en place par des associations et MJC dans le quartier de la Guillotière sur le thème du « Patrimoine co-construit par tous », correspondent également à l'idée de valoriser le patrimoine du quotidien des habitants, de leur histoire et la manière dont ils ont façonné la ville.

Par ailleurs, les JEP sont le moment de rappeler le caractère public du patrimoine : « deux jours durant il s'agit de restituer aux membres d'une communauté des biens qui appartiennent à tous<sup>94</sup> ». Les lieux de visite deviennent alors des lieux où l'on se croise entre amis, familles, voisins. Le fait de se retrouver nombreux et de manière simultanée à un même endroit, fait prendre conscience à chacun de l'importance de l'héritage commun. Ces lieux se transforment en espaces d'échange, de discussion, dans un contexte où les visiteurs se mélangent et où les distinctions sociales tendent à s'effacer. « Certains sites ne sont plus seulement des (hauts) lieux (chargés) d'histoire mais aussi des (hauts) lieux d'assemblée (chargés alors de rassembler). La puissance symbolique du monument n'est alors plus la même et pourtant renvoie toujours, en définitive, à cette idée du patrimoine comme bien commun<sup>95</sup> ».

Fédérer les habitants autour d'un héritage commun, c'est l'ambition portée notamment par les « Balades Urbaines ». Cette opération consiste en l'organisation de visites guidées un dimanche par mois dans les neuf arrondissements de Lyon tout au long de l'année. Les deux semestres portent chacun un thème différent, inauguré lors des JEP pour le semestre d'automne-hiver. L'objectif de ces visites régulières est de faire du visiteur un citoyen informé quant à l'histoire, l'évolution et la diversité de sa ville. Pour cela, des visites sont planifiées notamment dans les espaces urbains en mutation comme la Duchère, le Port Rambaud, la Confluence, Vaise.

C'est à partir du lien social créé par le rassemblement de nombreux visiteurs en un même lieu, que l'on peut considérer la coordination des JEP à l'échelon communautaire comme un facteur d'émergence d'identification collective.

---

<sup>94</sup> Leroy, François (dir). « Publics et usages des Journées européennes du patrimoine, Enquête réalisée auprès des visiteurs de 6 sites en Rhône Alpes », op. cit

<sup>95</sup> Ibid.

b. Vers une identification à une entité territoriale?

« Ce temps commun de fréquentation du patrimoine fait aussi de tous ces visiteurs des semblables, constituant alors - au moins provisoirement - une forme de communauté dont les Journées marquent l'avènement - temporaire ?<sup>96</sup> ». Ainsi, coordonner les JEP à l'échelon communautaire participe avec les autres grands événements d'agglomération à construire une sorte de « rituel d'agglomération, de conscience collective, de vie partagée, de vivre ensemble<sup>97</sup> ». On peut s'interroger quant à la pérennité des sentiments dégagés lors des JEP. Pourtant, selon Philippe Dujardin, la mise en valeur de l'héritage commun peut être pensée sur plusieurs décennies et « permettre aux générations suivantes de se situer dans le temps, dans un lignage, de construire une généalogie à partir des lieux ». Pour Jacky Darne, vice-président du Grand Lyon, ce type d'événement est essentiel et porteur pour la stratégie de l'agglomération, puisqu'il sensibilise à l'idée de « ne pas faire primer l'intérêt local par rapport à l'intérêt d'agglomération ». L'éveil d'un sentiment collectif rejoint d'ailleurs une volonté globale du Grand Lyon de se définir comme une agglomération participative, fonctionnant principalement sur une logique de consultation et de concertation auprès des habitants, sur l'ensemble des grands projets menés par la communauté urbaine.

La remarque de Jean-Yves Latournerie, directeur général du Grand Lyon conclut tout à fait justement ce paragraphe : « La constitution de la culture collective du patrimoine passe par les nouvelles compétences confiées au Grand Lyon sur les grands événements<sup>98</sup> ». Par ailleurs, l'appropriation d'un héritage commun apparaît également être un facteur stimulant pour les entités territoriales elles-mêmes, se sentant faire partie d'une « communauté au destin commun<sup>99</sup> ».

## 2) Contribuer à un « maillage du territoire » stratégique et pertinent

a. Créer une dynamique d'action partagée par l'ensemble des 57 communes

Le fait de coordonner les JEP à l'échelon communautaire place cette manifestation au cœur des préoccupations liées au maillage du territoire. Il s'agit de mobiliser le maximum de

---

<sup>96</sup> Ibid.

<sup>97</sup> Nadine Gelas, dans « Le patrimoine autrement dit, construire de la valeur dans l'agglomération ». op. cit.

<sup>98</sup> Jean-Yves Latournerie, dans « Le patrimoine autrement dit, construire de la valeur dans l'agglomération ». op. cit.

<sup>99</sup> Ibid.



communes parmi les 57. Ceci étant, les JEP s'efforcent de respecter certains principes pour organiser cette dynamique globale, et notamment l'équilibre entre l'offre proposée dans les communes du centre (Lyon, Villeurbanne) et de la périphérie. L'année 2009 a vu cette répartition se stabiliser, puisqu'elle se situe désormais dans un rapport 53% (centre) / 46% (périphérie), contre un rapport 68% / 32% en 2008. Pour continuer d'améliorer cette proportion, j'ai montré précédemment les démarches entreprises pour augmenter le nombre d'acteurs locaux dans les communes non participantes<sup>100</sup>. Alors que 16 communes ne participaient pas en 2009, 8 seulement ne sont pas inscrites au programme en 2010.

Par ailleurs, coordonner les JEP à l'échelle communautaire peut donner lieu à des initiatives entre communes. Le cas du Val de Saône est assez emblématique sur ces questions. Il s'agit en effet d'une conférence de maires particulièrement homogène, et structurée autour d'un site naturel majeur qu'est la Saône. Une réunion spécifique pour le Val de Saône a lieu chaque année dans le cadre de la coordination des JEP. Pour l'édition 2010, cette réunion a permis de mettre en évidence certains points communs sur les différentes communes, qui pourraient faire l'objet d'une réflexion et d'une mise en valeur partagée. Le patrimoine des savoir-faire et l'artisanat d'art se trouve fortement représenté par exemple sur le territoire du Val de Saône. La question du patrimoine naturel des rives de Saône est également abordée lors de cette réunion, en montrant l'intérêt d'adopter une stratégie commune pour aménager ces espaces.

Le partage et les échanges des bonnes pratiques semblent ainsi se diffuser peu à peu entre les communes. La conférence de presse du 24 juin 2010 a confirmé ce phénomène, lorsqu'on a vu un réel dialogue s'installer à partir des expériences menées sur les communes. L'intérêt montré par les intervenants pour le récit des communes voisines illustre effectivement la volonté d'inventer des modèles d'action partagés. Ceci étant, le travail en réseau montre aussi ses limites. *« Du fait de la 'parcellisation' des compétences, la préparation des JEP met en évidence que plusieurs acteurs ont des missions et des actions très proches, voire redondantes ; ce qui freine une véritable mise en réseau, qui suppose une complémentarité »*, estime Céline Cadieu, en prenant notamment le cas des communes des Monts d'Or Lyonnais (Curis, Couzon, Champagne, Saint-Didier...). Pour elle, *« la fédération d'initiatives que propose le Grand Lyon est louable, sans doute difficile du fait du manque d'autorité qu'a l'échelon intercommunal en matière de patrimoine »*.

---

<sup>100</sup> Confer Section II de la partie II, page 46.

Ainsi, il est intéressant de montrer comment la coordination des JEP à l'échelon communautaire peut contribuer, à partir du champ du patrimoine, à créer des liens entre les communes, leur apportant une plus grande visibilité et cohérence d'action. Cette capacité à susciter des partenariats intercommunaux constitue ainsi une réelle plus-value pour renforcer le projet territorial de l'agglomération, y compris au-delà de ses frontières administratives.

b. Créer des réseaux d'alliance à l'échelle de la métropole

La métropole lyonnaise s'élargissant constamment, la stratégie de travail du Grand Lyon épouse un périmètre de plus en plus large, celui de la Région Urbaine Lyonnaise (RUL).

Dans ce cadre, les JEP représentent une occasion à saisir pour donner de la visibilité à cette échelle d'action. L'édition 2010 des JEP a ainsi vu se développer une coopération entre le Grand Lyon et deux autres agglomérations : Saint-Etienne Métropole et la Communauté d'Agglomération de la Porte de l'Isère (CAPI). Pour cette première coopération, l'idée est de « *structurer les actions autour de sujets communs aux différents territoires, et de s'appuyer sur les outils de valorisation du patrimoine existants*<sup>101</sup> ». Une thématique de travail est alors apparue évidente pour les trois agglomérations, c'est celle de l'histoire de la soie et du textile. Pour être en phase avec la thématique 2010 des JEP, les offres présentées dans le cadre de cette coopération sont articulées autour de la famille industrielle des Gillet. Ces offres font intervenir les musées existants sur le sujet dans chacune des agglomérations (musée de Bourgoin-Jallieu, musée d'art et d'industrie de Saint-Etienne, et à Lyon le musée des Tissus, la maison des Canuts, et l'association Soierie vivante). Par ailleurs, pour respecter le caractère « inédit » des JEP, la visite exceptionnelle de certains sites a été organisée sur l'ensemble des territoires (l'usine TASE au Carré de Soie à Vaulx en Velin, l'usine pensionnat de Schwartz-Montrozier à Bourgoin Jallieu, et les usines Gillet à Saint-Chamond). Enfin, un circuit parcours reliant ces trois sites est proposé sur une journée durant le week-end des JEP.

Cet exemple illustre bien la capacité des JEP à faire naître des expériences de travail entre les différents échelons politiques territoriaux. Ceci étant, des limites et nuances ont pu être énoncées quant à la légitimité territoriale de cette échelle d'action. Former des « régions urbaines » et trop s'étendre géographiquement peut représenter certains risques : conflits d'intérêt entre capitales régionales et régions, perte d'une légitimité souvent fondée sur

---

<sup>101</sup> Intervention de Bruno Delas, lors de la réunion de travail du 25 mars, avec les correspondants de Saint-Etienne Métropole, la CAPI, la RUL, et les conservateurs des musées concernés.

l'attachement à un lieu<sup>102</sup>. En se régionalisant, le pouvoir urbain peut avoir tendance à se banaliser et à devenir un pouvoir administratif comme un autre. « *Plus le pouvoir s'étale plus il tend à devenir mou*<sup>103</sup> ».

L'enjeu de ce type de partenariats, nés autour du patrimoine, est de pouvoir acquérir une perspective de plus long terme, en créant par exemple des passerelles avec d'autres domaines, le tourisme notamment.

c. *Etablir une stratégie touristique à partir du patrimoine ?*

S'approprier un élément du territoire commun pour engager une démarche patrimoine et tourisme à l'échelle de l'agglomération ou de la métropole, c'est l'ambition portée depuis quelques années par le réseau des « Utopies Réalisées ». Cette expérience s'est engagée à partir de 2005 entre les agglomérations du Grand Lyon et de Saint-Etienne Métropole, avec pour objectif de prendre le tourisme et la valorisation du patrimoine comme « *leviers pour affirmer l'identité du territoire de la RUL, pour rapprocher deux agglomérations comme Lyon et Saint-Etienne*<sup>104</sup> ». Cette démarche s'est effectivement initiée dans un contexte où le tourisme était essentiellement tourné vers le tourisme d'affaires, et non vers le tourisme culturel. « *Le tourisme est en champ en développement. (...) Une chose est sûre, les deux agglomérations n'ont rien à perdre et tout à gagner à travailler ensemble*<sup>105</sup> ». C'est vers le patrimoine XX<sup>ème</sup> siècle que les deux agglomérations se sont tournées, patrimoine fortement présent dans l'environnement urbain des deux territoires. La mise en réseau de cinq sites en particulier (quartier des Gratte-ciel à Villeurbanne, Cité des Etoiles à Givors, quartier des Etats-Unis à Lyon, couvent de la Tourette à Eveux, site Le Corbusier à Firminy) résulte d'une stratégie conjointe entre culture et tourisme : « *C'est une expérience pilote qui montre comment une offre peut s'adapter aux deux contextes culturels et touristiques : chacun est arrivé autour de la table avec son message, on a bâti le produit à partir d'un fonds culturel scientifique (thèse réalisée par l'historien Gilles Ragot), puis on a étudié la manière d'en faire une offre touristique, en réalisant un test lors des JEP en 2004* » raconte Catherine Romeyer. Cette année pour les JEP, les sites des Utopies Réalisées mettent l'accent sur les

---

<sup>102</sup> Hayot Alain, Sauvage André (dir). *Le projet urbain, enjeux expérimentations et professions*. Actes du colloque "les sciences humaines et sociales face au projet urbain" organisé par l'INAMA et SHSTEST à Marseille les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 1997. Paris: Editions de la Villette, 2000

<sup>103</sup> Ibid.

<sup>104</sup> Cayuela, Gilles. « Le tourisme et le patrimoine constituent un excellent levier pour rapprocher deux agglomérations comme Lyon et Saint Etienne ». Interview de Bruno Delas. Septembre 2005.

<sup>105</sup> Ibid.

maires et architectes qui leurs sont liées, pour s'inscrire dans la thématique 2010 des personnages.

Ceci étant, « *La culture ne se vend pas en tourisme aussi facilement que ça*<sup>106</sup> ». Tourisme et patrimoine sont deux sphères qui ne sont pas toujours faciles à rapprocher et à faire travailler ensemble. Le patrimoine est basé sur une logique culturelle, que le visiteur découvre pour apprendre, connaître ; tandis que le tourisme est plutôt associé à la notion de détente, de loisir<sup>107</sup>. Même si « *les compétences tourisme et patrimoine paraissent indissociables*<sup>108</sup> », les apports réciproques entre les deux domaines ne sont pas évidents à identifier. Catherine Romeyer explique ainsi que depuis que l'agglomération a pris la compétence tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2010, « *il faut imaginer des pistes pour valoriser l'ensemble du territoire du Grand Lyon* ». Les JEP représentent alors pour l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon un « incubateur d'idées », un éclairage sur les potentielles offres. « *Mais tout ceci est à repenser avec le soutien des collectivités territoriales, car il ne faut pas perdre de vue l'optique de rentabilité marchande et économique du tourisme* ». Michel Kneubuhler conforte ce point de vue et nuance également les passerelles possibles entre patrimoine et tourisme, en montrant que les logiques ne sont pas forcément les mêmes. Le tourisme se situe plutôt dans une logique de marketing territorial sur le court terme, alors que « *le but des JEP c'est de mener un travail d'anticipation progressive, d'identifier des acteurs sur le long terme* ».

Toutes les offres des JEP ne peuvent donc se transformer en offres touristiques. D'ailleurs, au cours de notre stage, nous avons régulièrement pu percevoir les difficultés de lisibilité créées par la superposition des deux niveaux d'action, tourisme et patrimoine. Par exemple, en sollicitant les communes non participantes en 2009 pour les encourager à participer en 2010, les interlocuteurs avaient souvent déjà été contactés par l'Office de Tourisme et des Congrès, ce qui pouvait induire une confusion dans la répartition des rôles. L'une des passerelles qui pourrait être trouvée entre offres patrimoine et tourisme serait éventuellement celle du tourisme de proximité : « *Ce type de tourisme vise autant l'usager local qui cherche à se détendre le dimanche, que l'usager local qui souhaite apprendre des choses sur son environnement*<sup>109</sup> ».

---

<sup>106</sup> Cayuela, Gilles. « Le tourisme et le patrimoine constituent un excellent levier pour rapprocher deux agglomérations comme Lyon et Saint Etienne ». Interview de Bruno Delas. Septembre 2005.

<sup>107</sup> Entretien Catherine Romeyer

<sup>108</sup> Entretien Céline Cadieu

<sup>109</sup> Entretien Catherine Romeyer

Ainsi, s'approprier un héritage commun pour construire des stratégies touristiques à travers le patrimoine et la culture constitue une démarche en cours de gestation à l'échelon communautaire. Cependant la réussite de l'expérience des « Utopies Réalisées » prouve les liens réels qui peuvent se créer pour allier découverte du territoire et développement économique.

## Conclusion du mémoire

Pour conclure, la partie analytique de ce mémoire professionnel a permis d'éclairer les enjeux soulevés par la coordination à l'échelon communautaire d'un événement culturel tel que celui des Journées européennes du patrimoine. Ce niveau d'action constitue une légitimité supplémentaire pour le projet territorial du Grand Lyon en ce sens qu'il lui apporte une épaisseur historique et un appui sur « l'esprit des lieux ». La « symbiose avec l'environnement et le paysage<sup>110</sup> » fait ainsi partie des critères qui peuvent être énoncés pour une stratégie d'agglomération pertinente. Par ailleurs, donner en lecture l'héritage culturel d'un territorial participe à favoriser son appropriation. Par là, coordonner les JEP à l'échelon communautaire encourage la création d'un « récit d'agglomération », auquel participent les habitants comme les communes elles-mêmes.

En fabriquant du patrimoine commun à l'échelle de l'agglomération, les JEP portent pour principal enjeu celui de « *faire prendre consciences aux agents et aux élus que la compétence culturelle n'est pas seulement l'affaire des communes mais qu'elle peut être celle du Grand Lyon<sup>111</sup>* ». Plusieurs obstacles persistent toujours aujourd'hui : « *une perception de l'environnement encore parfois sur le ton 'ringard', la méfiance de la société civile, et l'instrumentalisation potentielle par la communication<sup>112</sup>* ».

Le Grand Lyon intervient aujourd'hui dans le champ du patrimoine et de la culture à travers une compétence de coordination d'événements. Serait-il pour autant intéressant pour l'agglomération de prendre la compétence patrimoine au sens strict ? La réponse n'est pas si évidente. Cela pourrait paraître logique étant donné que l'agglomération dispose aujourd'hui de la compétence tourisme, de compétences liées à l'aménagement urbain. Cependant, « *Ce qui est intéressant et qui fait que cela fonctionne bien pour le Grand Lyon, c'est justement le fait qu'institutionnellement il n'ait aucune compétence de gestion du patrimoine ; on ne peut donc pas lui reprocher de mettre en avant certains sites qu'il gèrerait* » analyse Michel Kneubuhler. Le fait de ne pas institutionnaliser la compétence patrimoine de l'agglomération présenterait ainsi l'intérêt d'éviter toute confusion entre le rôle de coordinateur et celui de

---

<sup>110</sup> Haentjens, Jean. *Le pouvoir des villes*. Op. cit.

<sup>111</sup> Bruno Delas cité dans Programme de recherches territorialisées Rhône Alpes. « *L'expérience de l'espace métropolitain vue par les acteurs institutionnels*, op. cit.

<sup>112</sup> Entretien Michel Kneubuhler.

gestionnaire. La répartition des rôles sur la thématique patrimoniale est complexe et souligne à quel point, aujourd'hui, le patrimoine se situe à l'intersection de préoccupations nombreuses et variées<sup>113</sup>.

Une chose est sûre, la compétence accordée au Grand Lyon de coordination de l'événement des Journées européennes du patrimoine, au même titre que les Biennales de la danse et d'art contemporain, constitue un « geste fort ». Ce mémoire pourrait se terminer sur ces mots de Nadine Gelas à l'occasion des 3<sup>èmes</sup> rencontres des sites français inscrits Patrimoine Mondial de l'Unesco, les 6 et 7 décembre 2005 : « *La danse, l'art, le patrimoine, s'inscrivent désormais dans un même paradigme et préfigurent la politique culturelle d'agglomération. (...) C'est un geste fort car l'enthousiasme collectif, manifesté depuis plus de vingt ans par un public de plus en plus nombreux et passionné à l'occasion de ce qu'il convient d'appeler l'événement culturel de rentrée, témoigne d'un lien particulier entre le public et le patrimoine, et incite à une autre pratique du patrimoine. L'espace de découverte culturelle, d'expérience, d'émotion, mais aussi d'engagement individuel ou collectif et de créativité relèvent désormais d'une dynamique métropolitaine* ».

---

<sup>113</sup> Grand Lyon, Ministère de la Culture et de la Communication, Ville de Lyon. « Du patrimoine de l'humanité au territoire de l'urbanité – Mise en cohérence des outils du patrimoine », Juin 2009. Page 60.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES.

ABCdaire Lyon Saint-Etienne (ouvrage collectif). Lyon : Grand Lyon / Saint-Etienne Métropole, 2006.

BEGHAIN, Patrice (dir). *Dictionnaire historique de Lyon*. Lyon : Editions Stéphane Bachès, 2009.

BENOIT, Bruno. Lyon, l'humaniste : depuis toujours, ville de foi et de révoltes. Paris : Editions Autrement, 2004.

CHOAY, Françoise. L'allégorie du patrimoine. Paris : Editions du Seuil, 1998.

GAULIN, Jean-Louis, RAU Susanne (dir). *Lyon vu/e d'ailleurs (1245-1800) : échanges, compétitions, perceptions*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2009.

GOUX-BAUDIMENT, Fabienne. *Quand les territoires pensent leurs futurs*. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2001.

HAENTJENS, Jean. *Le pouvoir des villes*. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2008.

HAYOT, Alain, SAUVAGE André (dir). Le projet urbain, enjeux expérimentations et professions. Actes du colloque "les sciences humaines et sociales face au projet urbain" organisé par l'INAMA et SHSTEST à Marseille les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 1997. Paris: Editions de la Villette, 2000.

LAMIZET, Bernard, SANSON, Pascal (dir). *Les langages de la ville*. Marseille : Ed. Parenthèses, 1997, 187 p.

Mission Site historique de Lyon. *Zoom rive gauche, Lire la ville en creux et en relief*. Lyon : Mairie de Lyon, mars 2004.

### ARTICLES.

AZNAR Dorothée « Politiques culturelles, les sujets qui fâchent. Dossiers en cours », *Le Petit Bulletin de Lyon*, n°577, du 19 au 25 mai 2010.

CAYUELA, Gilles. « Le tourisme et le patrimoine constituent un excellent levier pour rapprocher deux agglomérations comme Lyon et Saint Etienne ». Interview de Bruno Delas. Septembre 2005. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.millenaire3.com>>

Direction des études, de la prospective, et des études. « Les associations du patrimoine ». *Bulletin du Département des études et de la prospective*, N°136, Décembre 2001. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.culture.gouv.fr/dep>>



DURU, Emmanuel (dir). « Les intercommunalités et la culture ». *AdCF Intercommunalités*, N° 119, janvier 2008, pp. 8 à 15.

FAURE Alain, NEGRIER Emmanuel. « La politique culturelle des agglomérations en France: Vers une nouvelle donne communautaire ? » 15 août 2005. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.adbdp.asso.fr/>>

JANUEL, Caroline. « Le territoire du Grand Lyon est indéniablement adapté à la promotion de Lyon comme destination touristique ». Interview de François Gaillard, Directeur général de l'Office du Tourisme et des Congrès du Grand Lyon (OT). Octobre 2006. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.millenaire3.com>>

NEGRIER Emmanuel, TEILLET Philippe. « Les jeux politiques de l'intercommunalité culturelle ». *L'Observatoire Plus*, N° 34, décembre 2008, pp. 85 à 89.

RAYMOND Vincent, « La culture à Lyon : dans quel état ? », *La Tribune de Lyon*, n°234, du 3 au 9 juin 2010.

« Unesco et Lyon : du label aux actes », *Lyon citoyen*, n°69, décembre 2008, p. 13.

## **TRAVAUX UNIVERSITAIRES**

MAZARD, Sylvie. *Le mariage alternatif des stratégies urbaines et de la culture*. Lyon : Université Lumière Lyon 2, Faculté d'Anthropologie et Sociologie, Master professionnel Développement Culturel et Direction de Projets, Janvier 2010.

## **RAPPORTS**

Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise, « Protection et valorisation du patrimoine urbain et paysager dans les métropoles européennes : le plan de gestion UNESCO au cœur des politiques patrimoniales ». Compte-rendu de la séance Repères européens, 27 novembre 2008. [en ligne]. Disponible sur <[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)>

Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco, « Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial ». Paris : Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco, Janvier 2008. [en ligne]. Disponible sur <<http://whc.unesco.org/fr/orientations>>

Centre de ressources prospectives du Grand Lyon, Millénaire 3. « Tourisme urbain : une ambition renouvelée pour l'agglomération lyonnaise ». Lyon : Centre de ressources prospectives du Grand Lyon, Mai 2007. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.millenaire3.com>>

DELVAINQUIÈRE Jean-Cédric et DIETSCH Bruno (dir). « L'intercommunalité culturelle : un état des lieux ». Paris : Direction des études, de la prospective et de la stratégie, octobre 2008. Synthèse réalisée d'après le rapport d'étude d'Emmanuel NÉGRIER, Julien PRÉAU et Philippe TEILLET (sous la dir. de), *l'Intercommunalité culturelle en France*, Grenoble, Observatoire des politiques culturelles, février 2008. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.culture.gouv.fr/deps>>

FOUR, Pierre-Alain. « Politiques culturelles : singularités et positionnement de l'agglomération lyonnaise ». Rapport du 4<sup>ème</sup> déjeuner-débat du cycle Grand Lyon Vision Culture. Lyon : Centre de ressources prospectives du Grand Lyon, janvier 2010. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.millenaire3.com>>

LEROY, François (dir). « Publics et usages des Journées européennes du patrimoine, Enquête réalisée auprès des visiteurs de 6 sites en Rhône Alpes ». Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, Direction régionale des affaires culturelles Rhône Alpes, Mars 2000. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/doc>>

Grand Lyon, Ministère de la Culture et de la Communication, Ville de Lyon. « Du patrimoine de l'humanité au territoire de l'urbanité – Mise en cohérence des outils du patrimoine », Juin 2009.

Mission Site historique de Lyon. « Valorisation du Site historique de Lyon, un guide pour l'action ». Compte-rendu de la journée 'Les Rendez-vous du Patrimoine' organisée le 20 décembre 2000, Lyon.

Mission Culture du Grand Lyon. « Journées européennes du patrimoine, Bilan et perspectives ». Communauté urbaine de Grand Lyon : Lyon, février 2010.

Programme de recherches territorialisées Rhône Alpes. « *L'expérience de l'espace métropolitain vue par les acteurs institutionnels* ». Compte rendu de la 2<sup>ème</sup> séance du séminaire « Les formes de l'urbanité dans une métropole en chantier : politiques et processus à l'œuvre sur l'aire urbaine lyonnaise », Le Rize, Villeurbanne, 15 mars 2010. [en ligne]. Disponible sur <<http://prtra.hypotheses.org>>

## **SITES INTERNET.**

- <http://www.grandlyon.com>
- <http://www.lyon.fr>
- <http://www.millenaire3.com>
- <http://www.unesco.org>
- <http://prtra.hypotheses.org> (Blog Cultures, villes et territoires, du Programme de recherches territorialisées Rhône-Alpes).

## **SUPPORTS AUDIOVISUELS**

DUJARDIN, Philippe. « De Lyon au Grand Lyon », Entretien réalisé par Jean-Daniel Bonnin aux musées Gadagne, Lyon, 6 décembre 2008.

« Le Patrimoine autrement dit ; construire de la valeur dans l'agglomération ». Débat organisé dans le cadre des 40 ans du Grand Lyon. Lyon, le 16 décembre 2009.

# Table des matières

<b>Sommaire .....</b>	<b>6</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
Pourquoi ce stage ? Motivations et choix d'orientation .....	7
Où ce choix m'a-t-il amené : quand et avec qui ? .....	7
Problématisation et sujet d'analyse de ce mémoire professionnel .....	8
<b>Partie I: Regards sur le territoire lyonnais .....</b>	<b>9</b>
I. Portrait et particularités du site .....	9
1) Une histoire urbaine de plus de 2000 ans : continuité et évolutions .....	9
2) Lyon inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco : Le Site historique .....	11
II. Organisation politico-administrative du territoire .....	13
1) La Ville de Lyon... ..	13
2) ... En coopération avec les institutions administratives locales .....	13
a. La ville et l'agglomération : la Communauté Urbaine de Lyon .....	13
b. La ville et le département : le Rhône .....	15
c. La ville et la région Rhône Alpes .....	16
d. Faire naître des synergies entre les villes : la Région Urbaine Lyonnaise .....	16
III. Zoom sur le paysage culturel local .....	17
1) La naissance de la politique culturelle à Lyon : une filiation entre art et industrie .....	17
2) L'émergence d'un foyer de création artistique dynamique .....	18
a. Un « catalogue » d'acteurs et d'équipements culturels .....	18
b. Une politique de soutien aux activités événementielles .....	19
c. Accompagner la scène artistique par une offre de formation de haut niveau ..	19
3) Un territoire d'expérimentations : « d'autres » politiques culturelles .....	20
a. Croiser culture et politique de la ville .....	20
b. Un nouveau rapport entre l'artiste et le public .....	21
c. Favoriser l'émergence de la création contemporaine .....	21
4) Mettre en œuvre la politique culturelle : Ressources humaines et financières ..	22
5) Nuances et contre-points .....	23
a. Fragilités conjoncturelles et structurelles .....	23
b. Les revers d'une politique culturelle contrastée .....	25
<b>Partie II : L'expérience de stage a la Mission Site historique .....</b>	<b>27</b>
I. La Mission Site historique : un service à double facette .....	27
1) La Mission Site historique et la valorisation du Site Unesco : un projet culturel transversal de la Direction des Affaires Culturelles .....	27
a. Contexte de création .....	27
b. Les exigences requises par l'Unesco .....	28
c. Les actions mises en place pour y répondre .....	28
d. Evolutions des exigences Unesco et des perspectives de travail .....	29
e. Un service inscrit au cœur de réseaux nationaux et internationaux .....	30
2) La mission Site historique et la coordination des JEP : un service détaché du Grand Lyon .....	31

a.	Mise en perspective historique .....	32
b.	Les JEP à Lyon : « glissement » de regard sur la notion de patrimoine .....	32
c.	Transfert de compétences et coordination partagée .....	33
II.	L'expérience de stage menée à la Mission Site historique.....	35
1)	Prendre connaissance des acteurs et des enjeux des JEP .....	35
a.	La logique et l'esprit de la manifestation .....	35
b.	Les caractéristiques du public .....	36
c.	Le réseau d'acteurs locaux mobilisé .....	36
2)	Concevoir : le choix d'une thématique fédératrice .....	37
a.	Partager les points de vue des acteurs .....	37
b.	Concilier les exigences divergentes .....	39
3)	Prospecter, solliciter, impulser des initiatives : animer un réseau .....	41
a.	De la thématique à l'offre : trouver des lieux « ressources » .....	41
b.	Inviter l'ensemble des communes à participer .....	42
4)	La mise en communication du programme : privilégier la lisibilité et l'accessibilité .....	43
a.	Objectifs généraux.....	43
b.	Les « kits » communication et signalétique proposés aux communes .....	44
c.	Le programme papier : réalisation, diffusion et affichage .....	45
d.	Les innovations mises en place pour le site Internet.....	45
e.	Les « fiches visite » .....	46
f.	Les opérations menées vis-à-vis de la presse .....	46
5)	Mission particulière : Conception d'une exposition à l'Hôtel de Ville.....	47
a.	Naissance du projet .....	47
b.	Déroulé de l'expérience .....	48
	Conclusion de l'expérience de stage .....	50

### **Partie III : Les enjeux de la coordination d'un événement culturel a l'échelle communautaire..... 51**

Introduction .....	51
Constats et questionnements .....	51
Quelques définitions : stratégie, territoire, leviers du pouvoir urbain.....	52
Problématique et axes de réflexion .....	53
I. Coordonner les JEP à l'échelle communautaire : donner une lecture culturelle du territoire.....	54
1) Une lecture élargie du patrimoine .....	54
a. Comment la conception du patrimoine s'est étirée .....	54
b. Installer une réalité territoriale tangible .....	56
2) Une lecture vivante, pour « aller à la rencontre » du patrimoine .....	57
a. « Voir le territoire autrement ».....	57
b. Le rôle du médiateur et de l'action culturelle.....	58
II. Coordonner les JEP à l'échelle communautaire : s'approprier un territoire et un héritage commun .....	60
1) Faire émerger un sentiment de « vivre ensemble », un « rituel d'agglomération »	60
a. Les JEP comme leviers d'intégration et de lien social.....	60
b. Vers une identification à une entité territoriale? .....	62
2) Contribuer à un « maillage du territoire » stratégique et pertinent .....	62
a. Créer une dynamique d'action partagée par l'ensemble des 57 communes ....	62
b. Créer des réseaux d'alliance à l'échelle de la métropole .....	64

c. Etablir une stratégie touristique à partir du patrimoine ? .....	65
Conclusion du mémoire .....	68
<b>Bibliographie.....</b>	<b>70</b>
<i>Ouvrages.</i> .....	70
<i>Articles.</i> .....	70
<i>Travaux Universitaires.....</i>	71
<i>Rapports</i> .....	71
<i>Sites Internet.....</i>	72
<b>Table des matières .....</b>	<b>73</b>

## TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Le périmètre du Site historique de Lyon .....	2
Annexe n°2 : Organigramme Général de la Ville de Lyon .....	3
Annexe n°3 : Carte des arrondissements de Lyon.....	4
Annexe n°4 : Carte du Grand Lyon.....	5
Annexe n°5 : Organigramme du Grand Lyon .....	6
Annexe n°6 : Dépliant des Utopies réalisées .....	7
Annexe n°7 : Organigramme de la Direction des affaires culturelles de la ville de Lyon .....	8
Annexe n°8 : Exemple Questionnaire de participation JEP 2010.....	9
Annexe n°9 : Schéma de présentation de la thématique .....	14
Annexe n°10 : Présentation de la thématique nationale .....	15
Annexe n°11 : Dossier de presse.....	16
Annexe n°12 : Synopsis de l'exposition des JEP à l'Hôtel de Ville de Lyon.....	17